Rapport annuel

SMAEP de MONTBAZENS RIGNAC

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC

SMAEP

Montbazens-Rignac

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Document présenté le 22/09/2023

R.P.Q.S. 2022

PARTIE 1

Territoire « MONTBAZENS-RIGNAC »

SMAEP
Montbazens-Rignac

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

SMAEP de MONTBAZENS RIGNAC

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC 4**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE..... 4
  - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 4
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE..... 4
  - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 4
  - RESSOURCES EN EAU 5
  - NOMBRE D'ABONNEMENTS..... 7
  - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS..... 8
  - LONGUEUR DU RESEAU..... 9
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC..... 10**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 10
  - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....10
 12
  - LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE POUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES ADHERENTES AU SMAEP DE MONTBAZENS-RIGNAC.....12
  - EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000.....13
  - LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT.....14
  - TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 1.....15
  - TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 2 (VEG SEGALA).....16
  - TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 3 (VEG RODEZ) 16
  - TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 4 (VEG AUTRES).....16
  - TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 5 (VEG COLLECTIVITES LOCALES ADHERANTES AU SYNDICAT).....17
  - TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT 2 ET 3 17
  - TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT 4 17
  - TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT 5 17
  - RECETTES D'EXPLOITATION 18
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE 19**
  - QUALITE DE L'EAU 19
  - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 19
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 20
  - PERFORMANCE DU RESEAU 21
  - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....23
  - TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES 23
  - DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES.....23
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE..... 24**
  - DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....24
  - TAUX D'IMPAYES.....24
  - EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES :.....24
  - TAUX DE RECLAMATIONS : 24
  - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 25
  - MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE.....25
  - BRANCHEMENTS EN PLOMB 26
  - ETAT DE LA DETTE.....26
  - MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU 26
  - MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES.....26
  - PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE 27

Rapport annuel

EXERCICE
2022

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

SMAEP de MONTBAZENS RIGNAC

■ **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU 30**

■ MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE 30

■ DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1- DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES 30
30

Rapport annuel

EXERCICE
2022

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le S.M.A.E.P. de MONTBAZENS RIGNAC regroupe :

- **46 Communes Aveyronnaises** : ANGLARS-SAINT-FELIX, ASPRIERES, AUZITS, BELCASTEL, BERTHOLENE, BESSUEJOULS, BOURNAZEL, BOZOULS, BRANDONNET, CAMPUAC, CLAIRVAUX D'AVEYRON, COMPOLIBAT, DRULHE, ESCANDOLIERES, ESPEYRAC, GABRIAC, GALGAN, GOLINHAC, GOUTRENS, LA LOUBIERE, LANUEJOULS, LASSOUTS, LES ALBRES, LUGAN, MALEVILLE, MAYRAN, MONTBAZENS, MONTROZIER, PALMAS D'AVEYRON (partie Cruéjouls), PEYRUSSE LE ROC, PREVINQUIERES, PRIVEZAC, RIGNAC, RODELLE, ROUSSENNAC, SAINT-CHRISTOPHE-VALLON, SAINT-IGEST, SAINT-REMY, SAINTE-EULALIE-D'OLT, SALLES LA SOURCE, SEBRAZAC, SONNAC, VALADY, VALZERGUES, VAUREILLES et VILLENEUVE
- **3 EPCI :** DECAZEVILLE COMMUNAUTE (pour la Commune de BOUILLAC), AUBRAC CARLADEZ VIADENE (Communes de CONDOM D'AUBRAC et SAINT-CHELY-D'AUBRAC) et RODEZ AGGLOMERATION (Communes de DRUELLE-BALSAC, LE MONASTERE, LUC-LA-PRIMAUBE, OLEMPS, ONET-LE-CHATEAU, SEBAZAC CONCOURES)

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

68 370 habitants

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service public de l'eau potable était exploité ces dernières années, dans le cadre d'une délégation de service public, contrat ayant pris fin le 31 décembre 2020. A compter du 1er janvier 2021, une gestion publique du service de l'eau a été mis en œuvre, au travers d'une régie, pour la gestion des usagers. Le SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC exerce donc la compétence eau dans sa globalité en s'appuyant de sur des contrats de prestation de services et reposant sur la distinction des missions de Production d'une part et de Distribution d'autre part.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La collectivité prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, recouvrement, traitement des doléances usagers
Mise en service	des branchements
Entretien	du génie civil des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations, des captages, du génie civil, des compteurs

Les prestations confiées à CEO-VEOLIA sont les suivantes :

Gestion du service	fonctionnement, surveillance et entretien des installations, contrôle de la qualité de l'eau produite et distribuée, garantie de continuité du service (service d'astreinte), réparation des fuites
Prestations particulières	entretien et surveillance du barrage d'AUBRAC

RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Prélèvement 2021 [m³]	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2022 [%]	Variation 2021/2022
PRISE d'EAU des Brasses - Boralde de Poujade Saint-Chély-D'aubrac - Prélèvement d'eau de surface	3 142 652	3 007 849	47.35%	-4.29%
PRISE d'EAU des Touzes (La Boralde - St Chély) - Prélèvement d'eau de surface	3 439 842	3 273 094	51.52%	-4.85%
SOURCE de Condom d'Aubrac	13 371	16 635	0.26%	+24.41%
SOURCE St-Chély d'Aubrac - Le Pouget	9 062	8 874	0.14%	-2.08%
SOURCE Bourg St-Chély d'Aubrac	39 879	31 008	0.49%	-22.25%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Union Aubrac	2 822	3 197	0.05%	+13.29%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Belvezet	853	539	0.01%	-36.81%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Enfrux	6 199	4 176	0.07%	-32.63%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Bonnefon	4 313	3 395	0.05%	-21.29%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Royal Aubrac	4 250	4 250	0.07%	-
Total des prélèvements [m³]	**6 663 243**	**6 353 017**	**100%**	**-4.66%**

- Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2021 [m³]	Importé en 2022 [m³]	Variation 2021/2022
RODEZ	7 255	6 905	-4.82%
SIAEP de la HAUTE VALLÉE de L'AVEYRON	540	635	+17.59%
SIAEP de LA VIADENE	-	-	-
SIAEP de MURET LE CHÂTEAU	-	-	-
SIAEP du SEGALA	609 782	843 076	+38.26%

- *Volumes produits*

Ouvrage	Production 2021 [m³]	Production 2022 [m³]	Variation 2021/2022
Station de TRAITEMENT de Salgues Condom-D'aubrac Traitement complet	6 009 515	5 882 924	-2.11%
SOURCE de Condom d'Aubrac	13 371	16 635	+24.41%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Le Pouget	9 062	8 874	-2.08%
SOURCE Bourg St-Chély d'aubrac	39 879	31 008	-22.24%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Union Aubrac	2 822	3 197	+13.29%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Belvezet	853	539	-36.81%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Enfrux	6 199	4 176	-32.63%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Bonnefon	4 313	3 395	-21.29%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Royal Aubrac	4 250	4 250	-%

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2021	2022	Variation
Ressources propres	6 090 264	5 954 998	-2.22%
Importations	617 577	850 616	+37.73%
Total général	6 707 841	6 805 614	+1.46%

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

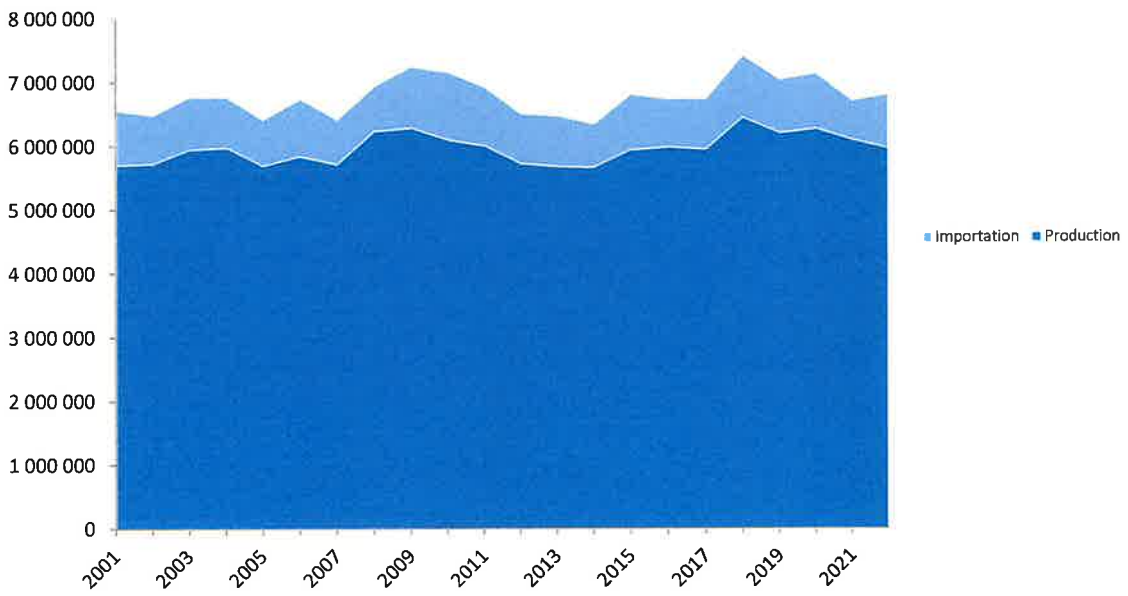

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre total d'abonnements	36 794	37 408	+1.67%

- *Evolution du nombre total d'abonnements*

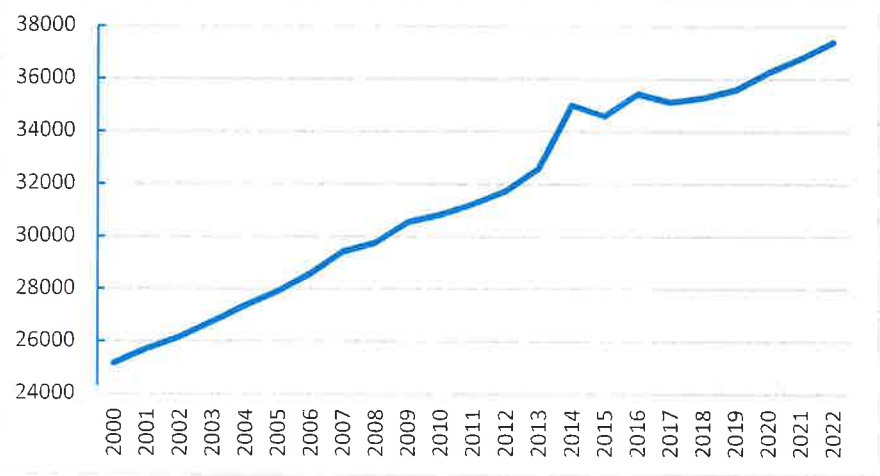

- *Répartition des abonnés par commune (domestiques et communaux)*

ANGLARS-SAINT-FELIX	448
ASPRIERES	414
AUZITS	551
BELCASTEL	158
BERTHOLENE	566
BESSUEJOULS	140
BOUILLAC	278
BOURNAZEL	229
BOZOULS	1 843
BRANDONNET	175
CAMPUAC	278
CLAIRVAUX-D'AVEYRON	605
COMPOLIBAT	206
CONDOM D'AUBRAC	140
CRUEJOULS (PALMAS D'AVEYRON)	263
DRUELLE BALSAC	1 491
DRULHE	245
ESCANDOLIERES	153
ESPEYRAC	143
GABRIAC	329
GALGAN	213
GOLINHAC	286
GOUTRENS	316
LA LOUBIERE	798
LANUEJOULS	483
LASSOUTS	290
LE MONASTERE	1 183
LES ALBRES	213
LUC LA PRIMAUBE	3 430
LUGAN	206
MALEVILLE	563
MAYRAN	310
MONTBAZENS	961

MONTROZIER	927
OLEMPS	1 861
ONET-LE-CHATEAU	6 741
PEYRUSSE-LE-ROC	176
PREVINQUIERES	47
PRIVEZAC	239
RIGNAC	1 153
RODELLE	633
ROUSSENNAC	361
SAINT-CHELY-D'AUBRAC	390
SAINT-CHRISTOPHE-VALLON	643
SAINT-IGEST	137
SAINT-REMY	198
SAINTE-EULALIE-D'OLT	30
SALLES-LA-SOURCE	1 390
SEBAZAC-CONCOURES	1 697
SEBRAZAC	286
SONNAC	283
VALADY	864
VALZERGUES	137
VAUREILLES	313
VILLENEUVE	995
TOTAL	**37 408**

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2021	2022	Variation
Volume produit	6 090 264	5 954 998	-2.22%
Volume importé	617 577	850 616	+37.73%
Volume exporté	-454 431	-561 842	+23.64%
Volume mis en distribution	6 253 410	6 243 772	-0.15%
Volume total vendu aux abonnés	4 168 223	4 371 487	4.88%

La consommation moyenne par abonnement est de : 117 m³ sur l'année 2022.
Elle était de 113 m³ en 2021 soit +3.54% sur un an.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2021 [m³]	Exporté en 2022 [m³]
CASTELNAU DE MANDAILLES	4 886	12 712
DECAZEVILLE COMMUNAUTE (FIRMI)	16 727	26 886
Hôpital de Cayssiols	17 130	15 088
RODEZ	92 060	136 681
SAINT COME D'OLT	63 950	77 342
SI des Eaux de FOISSAC	11 179	8 972
DECAZEVILLE COMMUNAUTE (ex SIAEP D'AUBIN)	1 436	2 037
SIAEP de LA VIADENE	48 440	48 950
CMC – ex SIAEP de MURET LE CHÂTEAU	37 056	62 252
RGD - Ex SIAEP du NORD DECAZEVILLE	10 440	11 569
SIAEP du SEGALA	147 717	155 768
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	3 410	3 585
Volume total exporté	**454 431**	**561 842**

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*

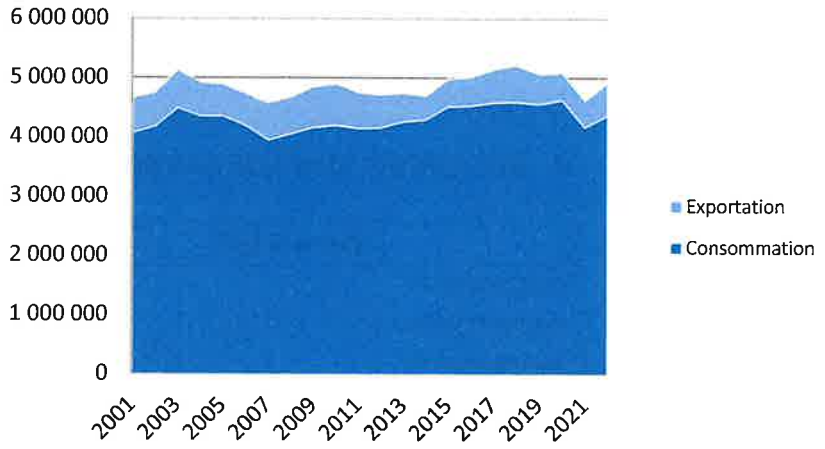

LONGUEUR DU RESEAU

	2021	2022	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	2 398,00	2 398,00	-

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement

- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle ne varie plus selon les communes du service.

	1er janvier 2022	1er janvier 2023
ANGLARS SAINT FELIX	0,33	0.33
ASPRIERES	0,33	0.33
AUZITS	0,33	0.33
BELCASTEL	0,33	0.33
BERTHOLENE	0,33	0.33
BESSUEJOULS	0,33	0.33
BOUILLAC	0,33	0.33
BOURNAZEL	0,33	0.33
BOZOULS	0,33	0.33
BRANDONNET	0,33	0.33
CAMPUAC	0,33	0.33

CLAIRVAUX D'AVEYRON	0,33	0.33
COMPOLIBAT	0,33	0.33
CONDOM D'AUBRAC	0,33	0.33
DRUELLE BALSAC	0,33	0.33
DRULHE	0,33	0.33
ESCANDOLIERES	0,33	0.33
ESPEYRAC	0,33	0.33
GABRIAC	0,33	0.33
GAGES-MONTROZIER	0,33	0.33
GALGAN	0,33	0.33
GOLINHAC	0,33	0.33
GOUTRENS	0,33	0.33
LA LOUBIERE	0,33	0.33
LANUEJOULS	0,33	0.33
LASSOUTS	0,33	0.33
LE MONASTERE	0,33	0.33
LES ALBRES	0,33	0.33
LUC	0,33	0.33
LUGAN	0,33	0.33
MALEVILLE	0,33	0.33
MAYRAN	0,33	0.33
MONTBAZENS	0,33	0.33
OLEMPS	0,33	0.33
ONET LE CHATEAU	0,33	0.33
PALMAS D'AVEYRON (Cruéjouls)	0,33	0.33
PEYRUSSE LE ROC	0,33	0.33
PREVINQUIERES	0,33	0.33
PRIVEZAC	0,33	0.33
RIGNAC	0,33	0.33
RODELLE	0,33	0.33
ROUSSENNAC	0,33	0.33
SAINT CHELY D'AUBRAC	0,33	0.33
SAINT CHRISTOPHE VALLON	0,33	0.33
SAINTE EULALIE D'OLT	0,33	0.33
SAINT IGEST	0,33	0.33
SAINT REMY	0,33	0.33
SALLES LA SOURCE	0,33	0.33
SEBAZAC CONCOURES	0,33	0.33
SEBRAZAC	0,33	0.33
SONNAC	0,33	0.33
VALADY	0,33	0.33
VALZERGUES	0,33	0.33
VAUREILLES	0,33	0.33
VILLENEUVE	0,33	0.33

TARIF HORS REDEVANCE

LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE POUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES ADHERENTES AU SMAEP DE MONTBAZENS-RIGNAC

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire Diam 15mm*	59,36	61.15	+3.02%
	Abonnement Diam 20 mm	76,63	79.68	+3.98%
	Abonnement Diam 25 mm		81.54	-
	Abonnement Diam 30 mm	80,17	83.40	+4.03%
	Abonnement Diam 40 mm	124,13	130.00	+4.73%
	Abonnement Diam 50 mm	133,61	138.96	+4.00%
	Abonnement Diam 60 mm	133,61	138.96	+4.00%-
	Abonnement Diam 80 mm	140,82	146.40	+3.96%
	Abonnement Diam 100 mm	165,23	171.84	+4.00%
	Abonnement Diam 150 mm	206,54	214.80	+4.00%
	Abonnement Diam 200 mm	289,15	300.00	+3.75%
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 300 m³)	1,1969	1.2292	+2.70%
	N° 2 (301 à 5 000 m³)	1,1451	1.1965	+4.49%
	N° 3 (au-delà de 5 000 m³)	1,0446	1.1080	+6.07%
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,065	0.065	-
	TVA	5,5%	5.5%	-

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Exploitant	-	-	-
Collectivité	202,99	208.65	+2.79%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,80	7.80	-
TVA	11,59	11.90	+2.67%
Total [€ TTC]	**222,38**	**228.35**	**+2.68%**

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : ***1,90 €/m³***

Répartition au 1er janvier 2023

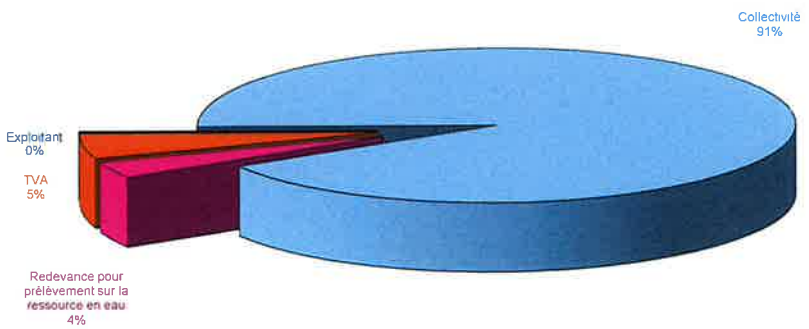

EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2000		145,00	7,13	152,13
2001		146,44	7,31	153,75
2002		147,35	7,31	154,66
2003		149,73	6,48	156,21
2004		150,65	7,17	157,82
2005		153,98	4,92	158,90
2006		156,96	4,92	161,88
2007		164,02	6,60	170,62
2008		169,37	7,80	177,17
2009	82,12	87,28	7,80	177,20
2010	82,79	88,60	7,80	179,19
2011	85,14	89,51	7,80	182,45
2012	88,50	90,82	7,80	187,12
2013	89,09	90,21	7,80	187,10
2014	90,18	91,66	7,80	189,64
2015	91,55	92,53	7,80	191,88
2016	92,42	92,76	7,80	192,98
2017	92,70	92,71	7,80	193,21
2018	94,55	92,53	7,80	194,88
2019	109,26	92,53	7,80	209,59
2020	110,46	92,53	7,80	210,79
2021	-	202,99	7,80	210,79
2022	-	202,99	7,80	210,79
2023	-	208.65	7.80	216.45

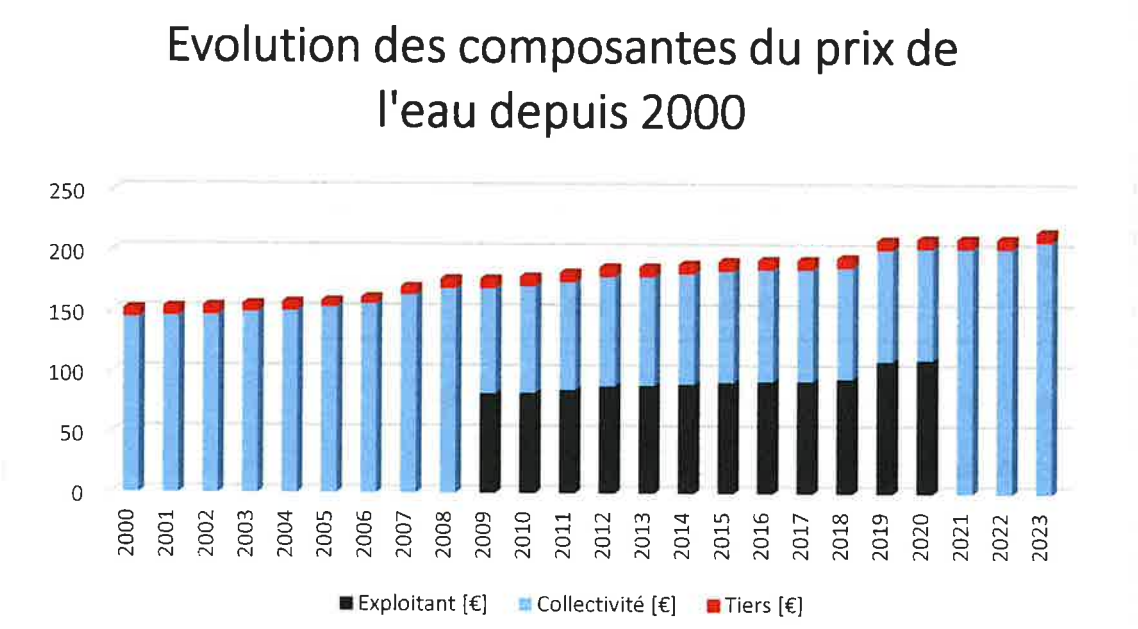

LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT

Pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de Montbazens-Rignac

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire Diam 15mm*	59,36	61.15	+3.02%
	Abonnement Diam 20 mm	76,63	79.68	+3.98%
	Abonnement Diam 25 mm		81.54	-
	Abonnement Diam 30 mm	80,17	83.40	4.03%
	Abonnement Diam 40 mm	124,13	130.00	+4.73%
	Abonnement Diam 50 mm	133,61	138.96	+4.00%
	Abonnement Diam 60 mm	133,61	138.96	+4.00%
	Abonnement Diam 80 mm	140,82	146.40	+3.96%
	Abonnement Diam 100 mm	165,23	171.84	+4.00%
	Abonnement Diam 150 mm	206,54	214.80	+4.00%
	Abonnement Diam 200 mm	289,15	300.00	+3.75%
				-
				-
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 300 m³)	1,1969	1.2292	+2.70%
	N° 2 (301 à 5 000 m³)	1,1451	1.1965	+4.49%
(tranches en m³/an)	N° 3 (au-delà de 5 000 m³)	1,0446	1.1080	+6.07%-
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,065	0.065	-
				-
	Redevance de pollution domestique	0,33	0.33	-
	TVA	5,5%	5.5%	-

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Exploitant	-		-
Collectivité	202,99	208.65	+2.79%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,80	7.80	-
Redevance de pollution domestique	39,60	39.60	-
TVA	13,77	14.08	+2.25%
Total [€ TTC]	**264,16**	**270.13**	**+2.26%**

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : ***2,25 €/m³***

Répartition au 1er janvier 2023

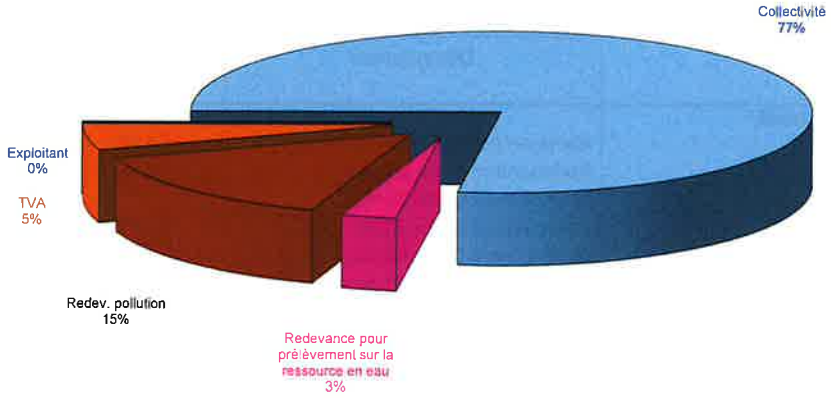

TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 1

TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 1

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement Diam 15 mm	-		-
	Abonnement Diam 20 mm	-		-
	Abonnement Diam 30 mm	-		-
	Abonnement Diam 40 mm	-		-
	Abonnement Diam 50 mm	-		-
	Abonnement Diam 60 mm	-		-
	Abonnement Diam 80 mm	-		-
	Abonnement Diam 100 mm	-		-
	Abonnement Diam 150 mm	-		-
	Abonnement Diam 200 mm	-		-
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	-		-

TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 2

TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 2 (VEG SEGALA)

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Part de l'exploitant Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	-		-

TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 3

TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 3 (VEG RODEZ)

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Part de l'exploitant Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	-		-

TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 4

TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 4 (VEG AUTRES)

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Part de l'exploitant Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	-		-

TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 5

TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 5 (VEG COLLECTIVITES LOCALES ADHERANTES AU SYNDICAT)

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Part de l'exploitant Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	-		-

TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT

TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT 2 ET 3

- *Evolution du tarif de l'eau*

Selon conventions passées

TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT 4

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Part syndicat Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,8176	0.8537	+4.42%

TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT 5

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Part syndicat Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,0446	1.1080	+6.07%

RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2021	2022
Recettes de vente d'eau		
Recettes vente d'eau domestiques	7 280 421.15 €	7 065 853.72
dont abonnements	2 196 723.11 €	2 243 467.66
Recettes de volume exporté	343 439.65 €	419 179.86
Total recettes de vente d'eau	7 623 860.80 €	7 485 033.58
Autres recettes		
Autres recettes	739 925.12 €	944 842.92 €
Total des recettes	8 363 785.92 €	8 429 876.50 €

- *Recettes de l'exploitant*

	2021	2022
Recettes de vente d'eau		
Recettes vente d'eau domestiques	-	-
dont abonnements	-	-
Total recettes de vente d'eau	-	-
Autres recettes		-
Autres recettes	-	-
Total des recettes	-	-

Les annuités payées en 2022 sont de 789 324.30 € dont :
561 489.92 € de remboursement en capital,
227 834.38 € d'intérêts.

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la D.D.C.S.P.P. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité
Conformité microbiologique	197	2	98,98 %
Conformité physico-chimique	81	0	100 %

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Barrage d'Aubrac

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés...)
➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

PRISE d'EAU des Brasses - Boralde de Poujade

➔	100 %	arrêté préfectoral – terrains acquis, servitudes mises en place, travaux achevés

PRISE d'EAU des Touzes (La Boralde de St Chély)

➔	100 %	arrêté préfectoral – terrains acquis, servitudes mises en place, travaux achevés

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
100 %

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	nombre de points	points obtenus
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15	15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	15
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	30	30
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	5
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	5
TOTAL	**120**	**105**

PERFORMANCE DU RESEAU

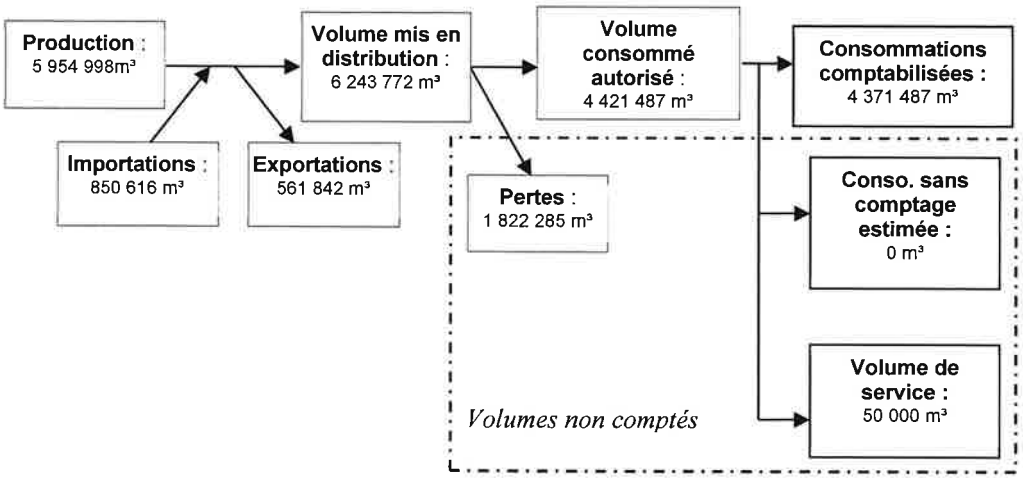

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,) sont évalués à 50 000 m³ par le SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution =**
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	68,2	67,6	69,2	71,1	73,30	74,18	74,93	75,13	76,19	77,76	71,59	76,18	73.47	72.21	73.22

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés =**
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	2,9	3,0	2,85	2,59	2,24	1.99	1,91	2,15	1,92	1,79	2,48	2,02	2.27	2.38	2.14

- indice linéaire de pertes en réseau =
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	2,8	3,0	2,79	2,52	2,18	1,94	1,85	2,00	1,86	1,73	2,41	1,92	2.17	2.13	2.08

- *Evolution du rendement du réseau de distribution*

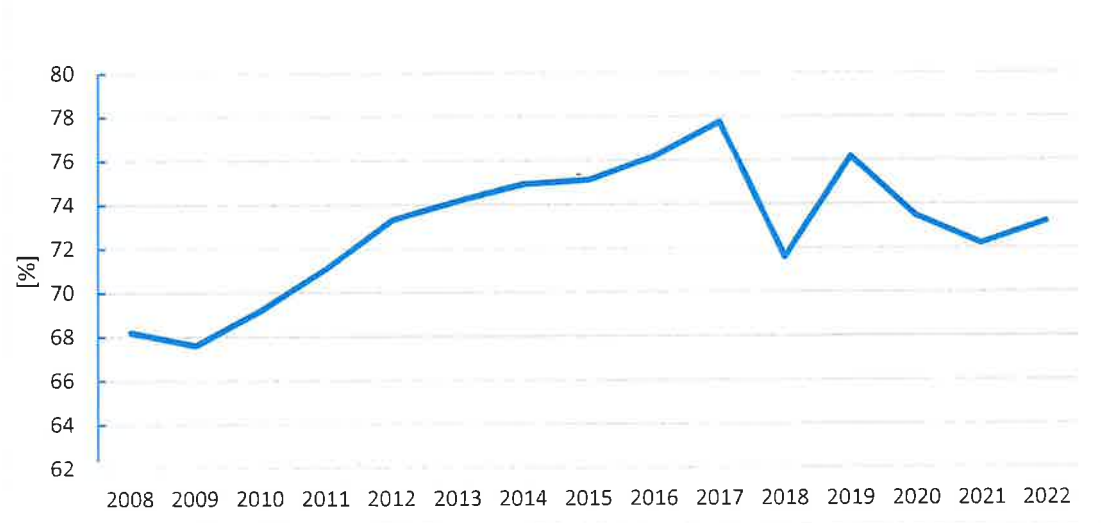

- *Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau*

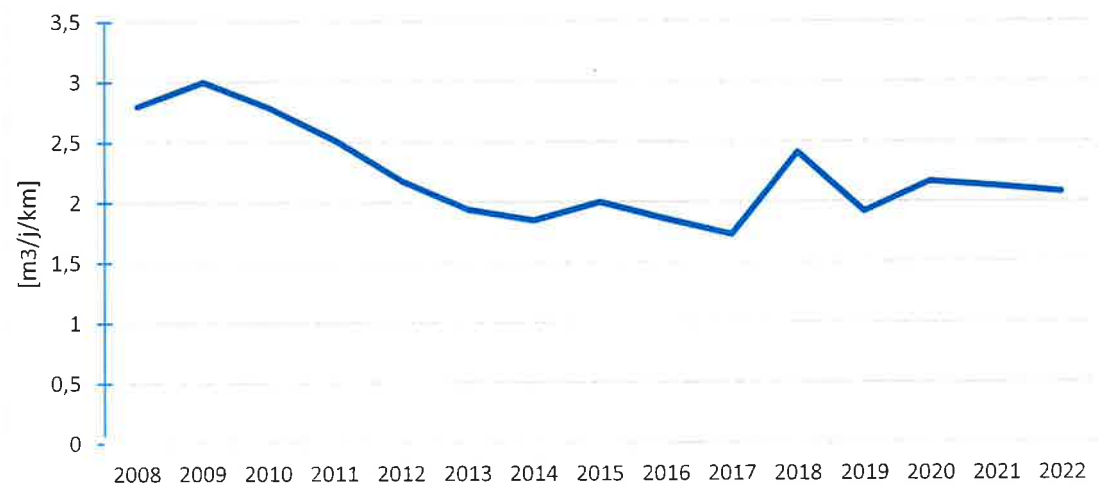

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	4,760	4,715	7,306	12,768	6,945	7,709	16,338	29,845	28,403	32.329	16.591	9.353
Taux moyen de renou-vellement des réseaux d'eau potable	0,50%	1%	0,50%	0,55%	0,30%	0,18%	0,68%	1,25%	1,19%	1,35%	0.70%	0.39%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées (travaux réceptionnés au cours de l'année 2022).

TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

	2008 à 2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	NC	3,37	4.31	4.74	4,63	3,96	4,59	3,43	4,57	2.91	2.17

Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000 soit 81 interventions sur le réseau non programmées.

DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

Le SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC s'est engagé sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant dans un délai de **un jour ouvré** pour toute demande réalisée avant 12 heures pour les branchements existants et conformes aux dispositions règlementaires et contractuelles, et dans un délai de trois semaines après obtention des autorisations administratives pour les branchements neufs ou de branchements existants à mettre en conformité.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2008 à 2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de respect du délai (%)	NC	98	98	98	98	98	92,69	91,61	93,94	100	100

Financement des investissements du service de l'eau potable

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.
Au titre de l'exercice 2022, le détail de calcul est le suivant K/(Rr-Dr) soit 12 628 670.43€ / (10 736 660.54€ - 6 033 393.72€)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Durée d'extinction de la dette	1,9	1,75	1,47	1,50	1,29	1,24	2,58	1,68	2,00	1,66	2,44	2,40	2,46	2,69

TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. Le montant des impayés relatif aux factures émises en 2021, s'établit à 104 431.21 € sur une somme totale facturée de 9 198 598.34 €, soit un taux d'impayés de **1.14 %.**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'impayés	2%	2%	2%	1,64%	1,3%	1,44%	1,51%	2,29%	0,85%	1,1%	1.59%	1.32%	1.14%

**Il convient de préciser que depuis l'exercice 2008, le Syndicat applique le régime des provisions pour créances.*

EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES :

OUI

TAUX DE RECLAMATIONS :

Principaux motifs de contact	Réclamations
Gestion du contrat	Néant
Facturation	(299/37 408) x 1000 = 7.99 soit 0.79%
Règlement / Encaissement	(18/37 408) x 1000 = 0.48 soit 0.05%
Prestation et travaux	(6/37 408) x 1000 = 0.16 soit 0.02%
Information	Néant
Dépose d'index	(4/37 408) x 1000 = 0.11 soit 0.01%
Technique eau	(181/37 408) x 1000 =4.84 / 1000 soit 0,48 %

TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ENGAGEES
Périmètres de protection	30 886.33
Etudes Nouvelle Ressource AEP	3 003 544.49
Travaux divers sur marchés	910 372.94
Travaux divers hors marchés	64 680.59
Le Monastère	557.99
Acquisition compteurs	9 043.53
Matériel de bureau et informatique	43 949.32
Site internet - Communication	2 917.00
Mobilier	3 272.20
Renforcement La Basterie Tricherie	3 980.00
Construction Réservoir de Roquelaure	52 883.19
Reprise FEEDER Descente de Salgues	43 406.48
Energie Verte – Courant vert	2 600.00
Interconnexion PMR/MURET	531.25
Etudes zones blanches – Nord Aveyron	89 477.48
Elarg. Périmètres Syndical – St Chély	84 396.70
Construction Bâtiment Adm. et Expl.	17 762.09
Elargissement Syndical Espeyrac	10 963.98
Elargissement Syndical – Gages-Montrozier	35 175.00
Elarg. Périmètre Syndical Ste Eulalie d'Olt	204.60
Renouvellement canalisation eau brute DN500 Acier	165 967.57
Réhabilitation et modernisation de l'usine de Salgues	141 407.71
Reprise réseaux AEP DN100 SEBRAZAC	3 808.54
Reprise réseaux AEP - DN60 - CLAIRVAUX	1 240.00
Programme actions réduction pertes d'eau sectorisation LOT AEP 255	105 790.95
Reprise canalisation – St Christophe	440 473.56
Reprise réseau Druelle LOT AEP 264	182 348.65
Renouvellement canalisation eau brute LOT AEP 265	2 004.26
Reprise canalisation défectueuse Anglars- St-Felix Privezac Vaure	300.00
Renouv-restructurat° res. AEP lot Barrières Villeneuve LOT 272	184 658.40
Renouv-restructuration réseau AEP Plateau Hymes Auzits	105 655.91
Travaux réalisation Branchements usagers LOT 275	356 909.47
Travaux ent Espaces Verts Ouvrages SMAEP LOT 276	6 285.39
Renouvellement réseau Bourg de Ceyrac - GABRIAC 12340 LOT 280	179 730.36
Renouvellement canalisation Traverse Onet Village LOT 277	245 182.15
Reprise reseau AEP SEBAZAC CONCOURES 12740 LOT 285	243 513.46
Requalification reseau AEP Rue Fabre BOZOULS	181 110.49

MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SUBVENTION/PARTICIPATION...
Dotations / Participations	1 000 000.00 €

BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	-	-
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	-	-
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	-	-

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	12 190 160.35 €	12 628 670.43
Remboursements au cours de l'exercice	694 896.86 €	789 324.30
dont en intérêts	208 260.52 €	227 834.38
dont en capital	486 636.34 €	561 489.92

MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2021	2022
Montant des dotations aux amortissements	2 234 955.49 €	2 308 339.69 €

MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2021	2022
Montant des dotations aux provisions	469 161.87 €	541 884.45 €

PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE ET EN COURS EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE – MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX

DESCRIPTIF DES PROJETS A L'ETUDE	MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION
ELARGISSEMENT DU PERIMETRE SYNDICAL : Suite à l'adhésion de six nouvelles Communes (*Saint-Chély d'Aubrac, Condom d'Aubrac, Sainte Eulalie d'Olt (pour une partie de son territoire), Gages Montrozier, Espeyrac et Bouillac*), en prenant appui sur un audit complet et précis (technique et financier) réalisé pour chacune des collectivités, un planning de travaux **(2013/2020)** a été établi avec le souci d'une maîtrise de l'impact tarifaire et un maintien de la capacité d'autofinancement (*analyse financière – rétrospective et prospective...*) *49.8% de travaux réalisés*	9 270 000 € HT
229ème LOT AEP : TRAVAUX DE REPRISE DE LA CANALISATION D'EAU BRUTE DU CAPTAGE DES TOUZES AU REGARD « Y » ET EQUIPEMENTS ASSOCIES – *20.9% de travaux réalisés*	3 460 520 € HT
241ème LOT AEP : REHABILITATION D'UN RESERVOIR SUR TOUR – COMMUNE DE LA LOUBIERE (12740)	364 000 € HT
249ème LOT AEP : TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES CAPACITES DE STOCKAGE D'EAU	660 000 € HT
PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAUX SUR RESEAUX AEP (déplacements, réfection, renforcements, raccordements, branchements…)	3 763 900 € HT
255ème Lot AEP : PROGRAMME D'ACTIONS POUR REDUCTION DE PERTE D'EAU DU RESEAU - SECTORISATION ET MODELISATION	455 000 € HT
256ème Lot AEP : RESERVOIR DU BUENNE – RENOUVELLEMENT D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE ET TRAVAUX DIVERS GENIE CIVIL - BELCASTEL	410 000 € HT
258ème Lot AEP – RENFORCEMENT ALIMENTATION RESERVOIR BUENNE – ONET BALSAC DRUELLE CLAIRVAUX MAYRAN BELCASTEL - BELCASTEL	4 753 000 € HT
260ème Lot AEP – PROGRAMME DE DEPLOIEMENT DE LA RADIO RELEVE SUR LE TERRITOIRE SYNDICAL	2 910 000 € HT
264ème Lot AEP – REPRISE DES RESEAUX AEP EN ACIER DEPUIS LE LIEU-DIT LA LANDELLE à ABBAS et aux PLANQUES - COMMUNE DE DRUELLE - BALSAC (12510)	234 000 € HT
266ème LOT AEP : TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET DE SECURISATION DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE – COMMUNE DE LUC LA PRIMAUBE *travaux en cours (tranche 1 terminée) Etude tranche 2 à venir*	1 230 000 € HT
269ème LOT AEP : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DEFECTUEUX EN ACIER ET RESTRUCTURATION DE LA DESSERTE – CITE GINISTY – COMMUNE DE LUC LA PRIMAUBE	561 000 € HT

271ème LOT AEP : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE EN ACIER ET RESTRUCTURATION DE LA DESSERTE – RUES DES LILAS ET DES PRIMEVERES – COMMUNE D'ONET LE CHATEAU (travaux sur les exercices 2022/2023)	560 500 € HT
272ème LOT AEP : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET DE RESTRUCTURATION DU RESEAU D'EAU POTABLE – SECTEUR DU LOTISSEMENT LA BARRIERE - COMMUNE DE VILLENEUVE - Travaux en cours 39% des travaux réalisés	1 035 000 € HT
273ème LOT AEP : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET DE RESTRUCTURATION DU RESEAU D'EAU POTABLE – SECTEUR PLATEAU D'HYMES - COMMUNE D'AUZITS- Travaux en cours 64% des travaux réalisés	331 000 € HT
CONFORTEMENT, DIVERSIFICATION ET SECURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU *travaux en cours – 49% des travaux réalisés*	12 000 000 € HT
277ème LOT AEP – RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE DANS LA TRAVERSE D'ONET VILLAGE – COMMUNE D'ONET LE CHATEAU (12850)	435 000 € HT
278ème LOT AEP – RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION DEFECTUEUSE EN DN 400 ACIER ENTRE LA CROIX DE REVEL ET LA SECADE – COMMUNE D'ANGLARS SAINT FELIX (12390)	1 380 000 € HT
279ème LOT AEP – RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION D'EAU BRUTE ET D'EAU TRAITEE DANS LA TRAVERSE DU POUGET – TRAVAUX SOUS LA RD N°987- COMMUNE DE CAINT CHELY D'AUBRAC (12470)	1 965 000 € HT
280ème LOT AEP – RENOUVELLEMENT DU RESEAU AEP DANS LE BOURG DE CEYRAC – COMMUNE DE GABRIAC (12340)- Travaux réalisés sur 2022-2023	471 000,00 € HT
260ème LOT AEP : ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES – PROGRAMME DEPLOIEMENT – DISPOSITIFS DE MESURES	330 000,00 € HT
251ème LOT AEP – TRAVAUX RESEAU EAU POTABLE – RENOUVELLEMENT DES RESEAUX AEP DEFECTUEUX Ø100 ACIER – Bourg et St Genies des Ers – COMMUNE DE SEBRAZAC (12190) – *travaux en cours (tranche 1 terminée – tranche 2 en cours)*	905 000.00 € HT
284ème LOT AEP – RENOUVELLEMENT DU RESEAU AEP DEFFECTUEUX – COTE D'OLEMPS – COMMUNE D'OLEMPS (12510)	220 200,00 € HT
285ème LOT AEP – RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS INDIVIDUELS D'EAU POTABLE ET DES ANTENNES PVC COLLES – QUARTIER DU CROS ET DES GENEVRIERS – COMMUNE DE SEBAZAC CONCOURES (12 740) – Travaux sur les exercices 2022/2023	385 000,00 € HT
286ème LOT AEP – RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ACIER DANS LE VILLAGE D'ANGLARS – RD N°59 – COMMUNE DE BERTHOLENE (12310) -	692 000,00 € HT
287ème LOT AEP – RENOUVELLEMENT CANALISATION PRINCIPALE DN150ACIER DESSERVANT LE HAMEAU DE	632 500,00 € HT

TOULONGERGUES ET LA VEG FOISSAC – COMMUNE DE VILLENEUVE D'AVEYRON (12 260)	
288ème LOT AEP : RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LE BOURG – RUE MARC ANDRE FABRE ET RUES ADJACENTES – COMMUNE DE BOZOULS (12 340) - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE	236 000,00 € HT
289ème LOT AEP : COMMUNE DE SONNAC (12700) – REPRISE DU RESEAU D'EAU POTABLE DEFECTUEUX – BOURGS DU VILLAGE DE LIEUCAMP ET COMMUNE DE SONNAC (12 700) ET LIEUDITS PERIPHERIQUES	537 000,00 € HT
290ème LOT AEP : RENOUVELLEMENT Ø400 ACIER DEFECTUEUX ENTRE SAINT PIERRE ET LA TRAVERSEE DE L'ALZOU A BRAZILS - COMMUNES D'ANGLARS SAINT FELIX ET RIGNAC (12390)	1 360 000,00 € H.T
TOTAL	**51 546 620 € HT**

▪ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE AU TITRE DE L'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.115-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ; NOMBRE DE DEMANDES RECUES

⇨ **Des demandes d'effacement ou d'extinction de créances** ont été acceptés pour un montant total de 13 763.41 € H.T. (53 dossiers de décisions prises par le juge d'exécution).
Il est à noter que ces créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la Collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

⇨ **Des admissions en non-valeur** ont été acceptés pour un montant total de 9 777.88€ H.T. (186 dossiers)
Les sommes dont il s'agit n'ont pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées.

DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1- DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BENEFICIAIRE	MONTANT EN EUROS
-	-

R.P.Q.S. 2022

PARTIE 2

Territoire

« CONQUES - MURET LE CHATEAU »

SMAEP

Montbazens-Rignac

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
  - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
  - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 3
  - RESSOURCES EN EAU 4
  - NOMBRE D'ABONNEMENTS 5
  - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS 6
  - LONGUEUR DU RESEAU 7
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 8**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 8
  - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 8
  - LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE 9
  - EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF 11
  - LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT 12
  - RECETTES D'EXPLOITATION 14
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE 15**
  - QUALITE DE L'EAU 15
  - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 15
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 16
  - PERFORMANCE DU RESEAU 17
  - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX 18
  - TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES 19
  - DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES 19
  - DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE 19
  - TAUX D'IMPAYES 19
  - EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES : 20
  - TAUX DE RECLAMATIONS : 20
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE 21**
  - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 21
  - MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE 21
  - BRANCHEMENTS EN PLOMB 21
  - ETAT DE LA DETTE 22
  - MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU 22
  - MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES 22
  - PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE 23
- **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU 24**
  - MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE 24
  - DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1- DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES 24

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

L'établissement CONQUES-MURET LE CHATEAU couvre le territoire de 9 Communes Aveyronnaises : CONQUES-EN-ROUERGUE, MARCILLAC VALLON, MOURET, MURET LE CHATEAU, NAUVIALE, PRUINES, SAINT-FELIX-DE-LUNEL, SENERGUES et VILLECOMTAL

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

5 904 habitants

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service public de l'eau potable est exploité dans le cadre d'une délégation de service public. Le délégataire est la Compagnie des Eaux et de l'Ozone - Véolia en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2013. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2024.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone - Véolia sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, contrôle de la qualité de l'eau distribuée, garantie de continuité du service (service d'astreinte), réparation des fuites, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation (hors recouvrement), traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des compteurs, des clôtures, des équipements électromécaniques et de la robinetterie

La collectivité prend en charge :

Gestion des abonnés	facturation (recouvrement)
Entretien	du génie civil des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations, des captages, du génie civil

RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Prélèvement 2021 [m³]	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2022 [%]	Variation 2021/2022
Captage de Saint Cyprien - Kaymard	25 361	21 301	4.04%	-16.01%
U.P. Conques - L'Ouche	196 389	90 180	17.09%	-54.08%
U.P. Muret	285 989	399 080	75.60%	+39.54%
U.P. Sources de Conques	14 214	17 265	3.27%	+21.47%
Total des prélèvements [m³]	**521 953**	**527 826**	**100%**	**+1.13%**

- Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2021 [m³]	Importé en 2022 [m³]	Variation 2021/2022
SMAEP de Montbazens-Rignac	37 056	62 252	+67.99%
Ancien SI Nord Decazeville - RGD	3 878	4 904	+26.46%
Total des importations [m³]	**40 934**	**67 156**	**+64.06%**

- *Volumes produits*

Ouvrage	Production 2021[m³]	Production 2022 [m³]	Production 2022 [%]	Variation 2021/2022
Captage de Saint Cyprien - Kaymard	25 361	21 301	4.14%	-16.01%
U.P. Conques - L'Ouche	196 389	90 180	17.53%	-54.08%
U.P. Muret	285 989	399 080	77.60%	+39.54%
U.P. Sources de Conques	14 214	17 265	3.36%	+21.47%
Besoin des usines	- 27 299	- 13 526	-2.63%	-
Total des productions [m³]	**494 654**	**514 300**	**100%**	**+3.97%**

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2021	2022	Variation
Ressources propres	494 654	514 300	+3.97%
Importations	40 934	67 156	+64.06%
Total général	**535 588**	**581 456**	**+8.56%**

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

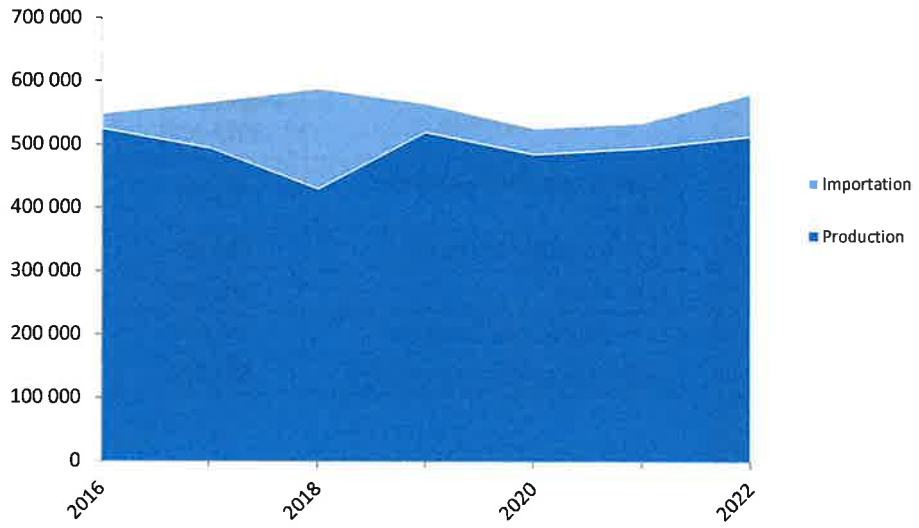

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques et assimilés	**3 797**	**3 783**	**-0.37%**
Autres	0	0	0
Nombre total d'abonnements	**3 797**	**3 783**	**-0.37%**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Evolution du nombre total d'abonnements*

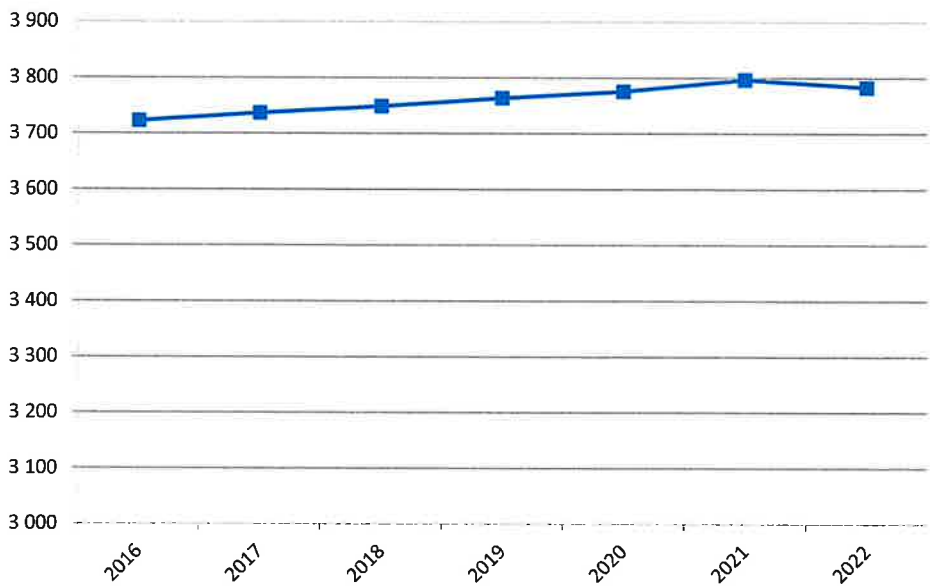

- *Répartition des abonnés par commune*

COMMUNES	2021	2022
CONQUES EN ROUERGUE	809	816
MARCILLAC VALLON	978	977
MOURET	352	352
MURET LE CHATEAU	222	223
NAUVIALE	349	354
PRUINES	220	192
SAINT FELIX DE LUNEL	264	262
SENERGUES	288	288
VILLECOMTAL	315	319
Total des abonnés	**3 797**	**3 783**

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2021	2022	Variation
Volume produit	494 654	514 300	+3.97%
Volume importé	40 934	67 156	+64.06%
Volume exporté	-	-	-
Volume mis en distribution	535 588	581 456	+8.56%
Volume total vendu aux abonnés	351 468	414 087	+17.82%

La consommation moyenne par abonnement est de : 114 m³ sur une année en 2022.
Elle était de 93 m³ en 2021 soit une augmentation de (+) 22.58% sur un an.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2021 [m³]	Exporté en 2022 [m³]
Néant	-	-
Volume total exporté	**-**	**-**

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés*

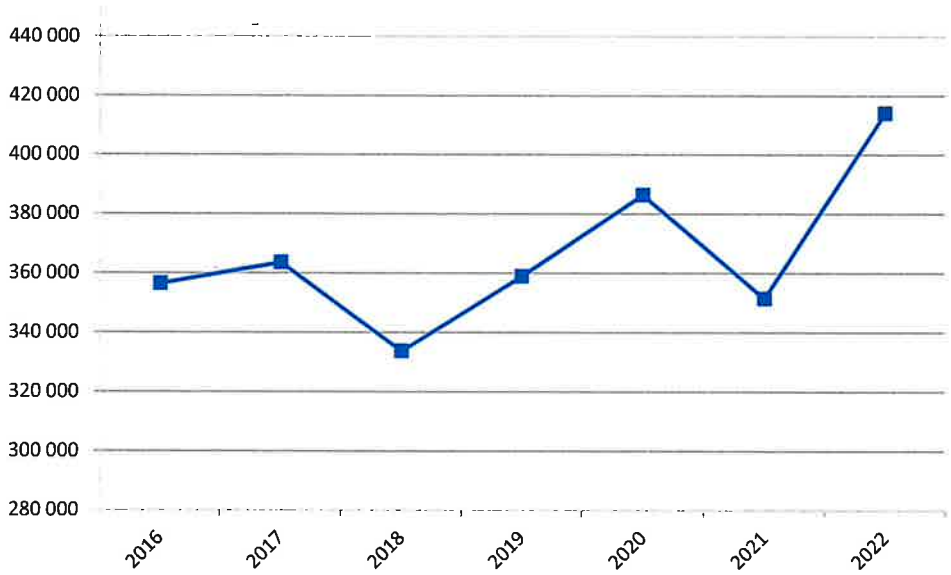

LONGUEUR DU RESEAU

	2021	2022	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	401.32	404.56	+0.81%

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

S'agissant des tarifs portant sur la part revenant à la *Compagnie des Eaux et de l'Ozone-Véolia*, ces derniers sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient d'actualisation initialement défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement

- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Lorsque le compteur n'a pu être relevé, les facturations sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle ne varie plus selon les communes du service.

	1er janvier 2022	1er janvier 2023
SIAEP Conques-Muret le Château	0,33	0.33

LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE

pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC – « Etablissement CONQUES MURET LE CHATEAU »

- *Evolution du tarif de l'eau*

Abonnement domestique *

		2022	2023
Abonnement pris en compte dans la facture de 120m3	Part Fixe	63.00 €	63.00 €
	Variation	*-9.35%*	*0.00%*
	Part Variable	1.237 €	1.237 €
	Variation	*0.00%*	*0.00%*
	120 m³	***211.44 €***	***211.44 €***

Abonnement secondaire *

		2022	2023
	Part Fixe	63.00 €	69.50 €
	Variation	*-9.35%*	*+10.32%*
	Part Variable	1.237 €	1.237 €
	Variation	*0.00%*	*0.00%*

Abonnement professionnel *

		2022	2023
	Part Fixe	171.00 €	171.00 €
	Variation	*0.00%*	*0.00%*
	Part Variable	1.00 €	1.061 €
	Variation	*+2.88%*	*+6.10%*

Abonnement Industriel *

		2022	2023
	Part Fixe	260.00€	260.00 €
	Variation	*-10.34%*	*0.00%*
	Part Variable	0.855 €	0.907 €
	Variation	*-5.56%*	*+6.08%*

(*) Selon contrat de DSP.

A ces prix, s'ajoutent :

	1er janvier 2022	1er janvier 2023
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)	0.08	0.08
TVA	5.5%	5.5%

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Abonnement	**63.00**	63.00	0.00%
Consommation (part variable)	**148.44**	148.44	0.00%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	**9.60**	9.60	0.00%
TVA	**12.16**	12.16	0.00%
Total [€ TTC]	**233.20**	233.20	0.00%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ ***1.94 €/m³***

Répartition au 1er janvier 2023

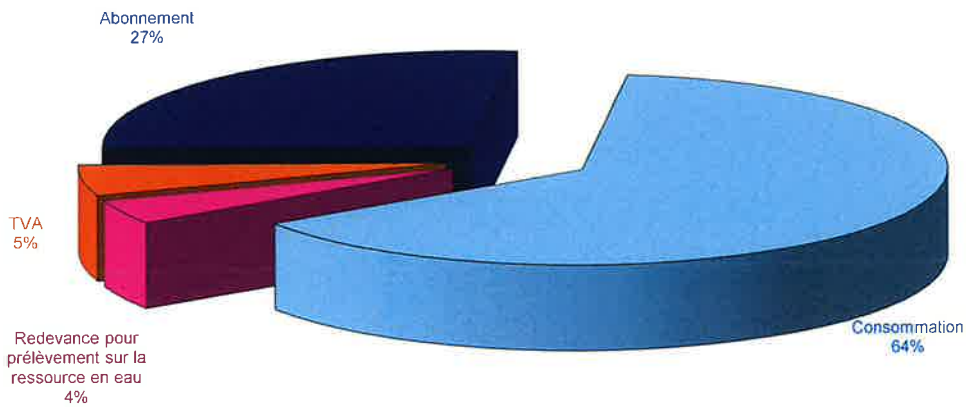

EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Abonnement [€]	Consommation [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2017	95.00	146.40	8.40	249.80
2018	85.50	144.00	9.60	239.10
2019	79.20	143.64	9.60	232.44
2020	74.40	148.44	9.60	232.44
2021	69.50	148.44	9.60	227.54
2022	63.00	148.44	9.60	221.04
2023	63.00	148.44	9.60	221.04

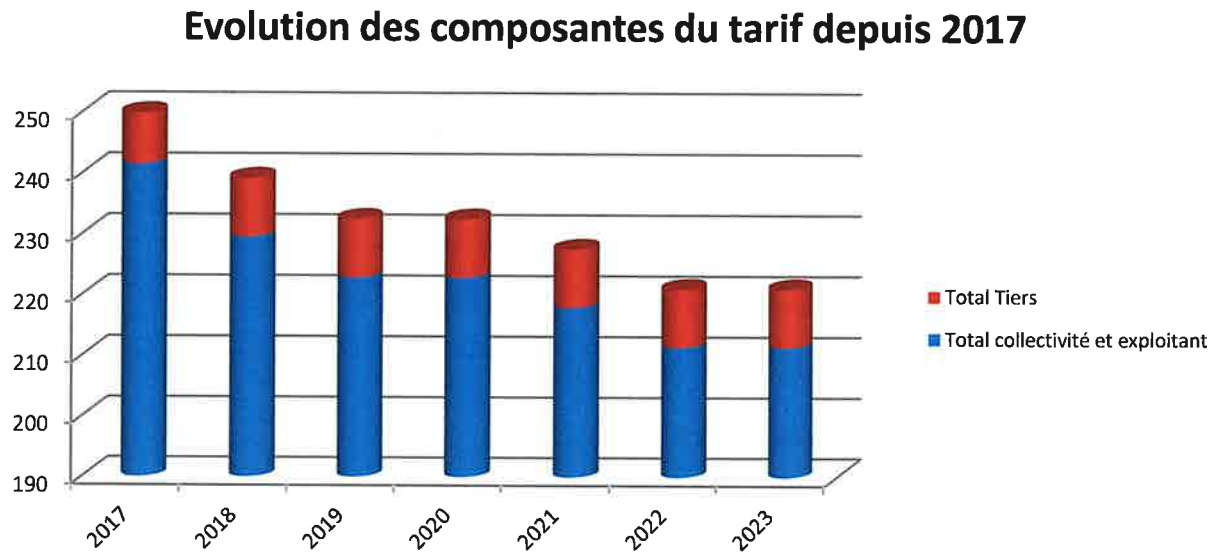

TARIF AVEC REDEVANCE

LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT

Pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC – « Etablissement CONQUES MURET LE CHATEAU »

- *Evolution du tarif de l'eau*

Abonnement domestique *

		2022	2023
Abonnement pris en compte dans la facture de 120m3	Part Fixe	63.00 €	63.00 €
	Variation	*-9.35%*	*0.00%*
	Part Variable	1.237 €	1.237 €
	Variation	*0.00%*	*0.00%*
	120 m³	***211.44 €***	***211.44 €***

Abonnement secondaire *

		2022	2023
	Part Fixe	63.00 €	69.50 €
	Variation	*-9.35%*	*10.32%*
	Part Variable	1.237 €	1.237 €
	Variation	*0.00%*	*0.00%*

Abonnement professionnel *

		2022	2023
	Part Fixe	171.00 €	171.00 €
	Variation	*0.00%*	*0.00%*
	Part Variable	1.00 €	1.061 €
	Variation	*-2.88%*	*-6.10%*

Abonnement Industriel *

		2022	2023
	Part Fixe	260.00€	260.00 €
	Variation	*-10.34%*	*0.00%*
	Part Variable	0.855 €	0.907 €
	Variation	*-5.56%*	*-6.08%*

(*) Selon contrat de DSP.

A ces prix, s'ajoutent :

	1er janvier 2022	1er janvier 2023
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)	0.08	0.08
Redevance pour pollution domestique (€/m3)	0.33	0.33
TVA	5.5%	5.5%

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Abonnement	**63.00**	63.00	0.00%
Consommation (part variable)	**148.44**	148.44	0.00%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	**9.60**	9.60	0.00%
Redevance pour pollution domestique	**39.60**	39.60	0.00%
TVA	**14.34**	14.34	0.00%
Total [€ TTC]	**274.98**	**274.98**	**0.00%**

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ ***2.29 €/m³***

Répartition au 1er janvier 2023

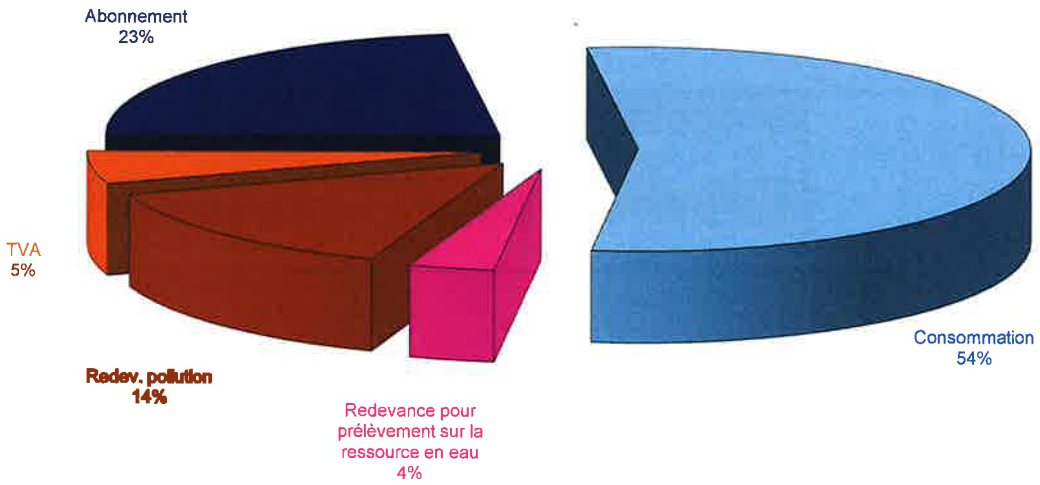

RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2021	2022
Recettes de vente d'eau	661 332.92 €	744 524.93 €
Autres recettes	44 440.44 €	105 368.14 €
Total des recettes	**705 773.36 €**	**849 893.07 €**

- *Recettes de l'exploitant*

	2021	2022
Total des recettes	273 298.00 €	259 674.35 €

Les annuités payées en 2022 sont de 90 046.36 € dont :
75 888.69 € de remboursement en capital,
14 157.67 € d'intérêts.

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la D.D.C.S.P.P. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité microbiologique	38	1	97.37 %	-
Conformité physico-chimique	25	0	100 %	-

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

CAP SAINT CYPRIEN - KAYMARD

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés...)
➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

UP DE MURET

➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

UP L'OUCHE

➔	20 %	études environnementale et hydrogéologique en cours

UP SOURCES DE CONQUES

➔	20 %	études environnementale et hydrogéologique en cours

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
100 %

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	nombre de points	points obtenus
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15	15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	15
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	30	30
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	0
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	5
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	0
TOTAL	**120**	**100**

PERFORMANCE DU RESEAU

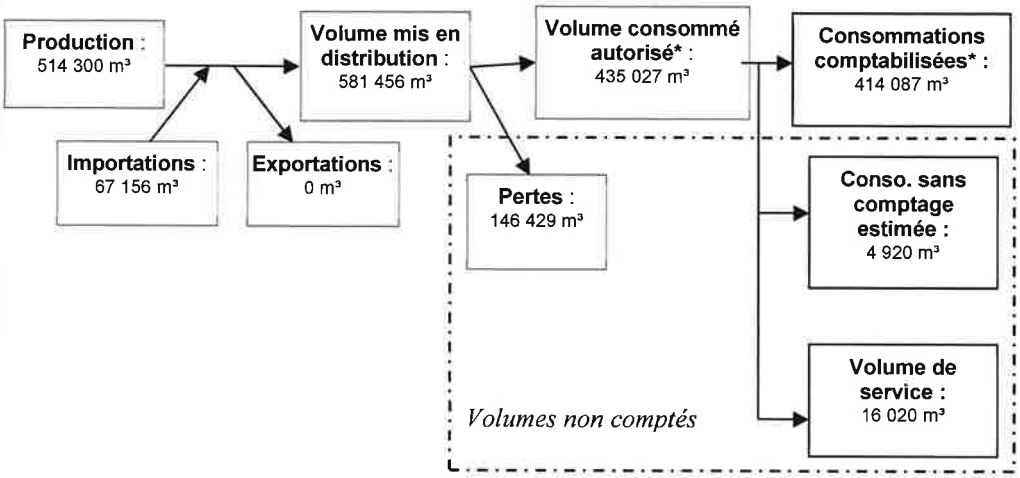

* *données ramenées sur 365 jours*

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 4 920 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,) sont évalués à 16 020 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution =**
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	71.40	67.44	66.24	68.83	77.09	70.68	74.82

- **indice des volumes non comptés =**
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,09	1,40	1.59	1.37	0.93	1.26	1.13

- **indice linéaire de pertes en réseau =**
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0.97	1,27	1,36	1.21	0.82	1.07	0.99

- *Evolution du rendement du réseau de distribution*

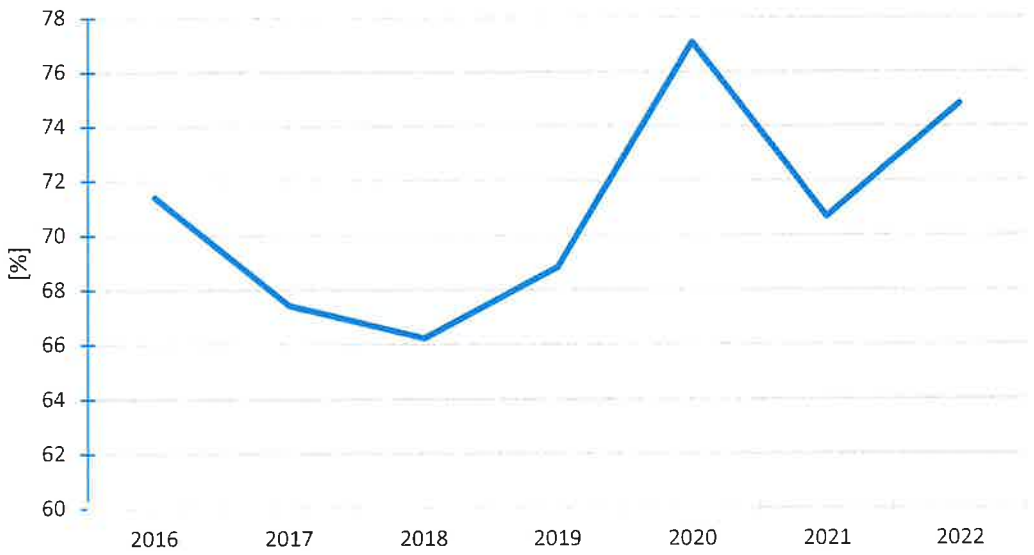

- *Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau*

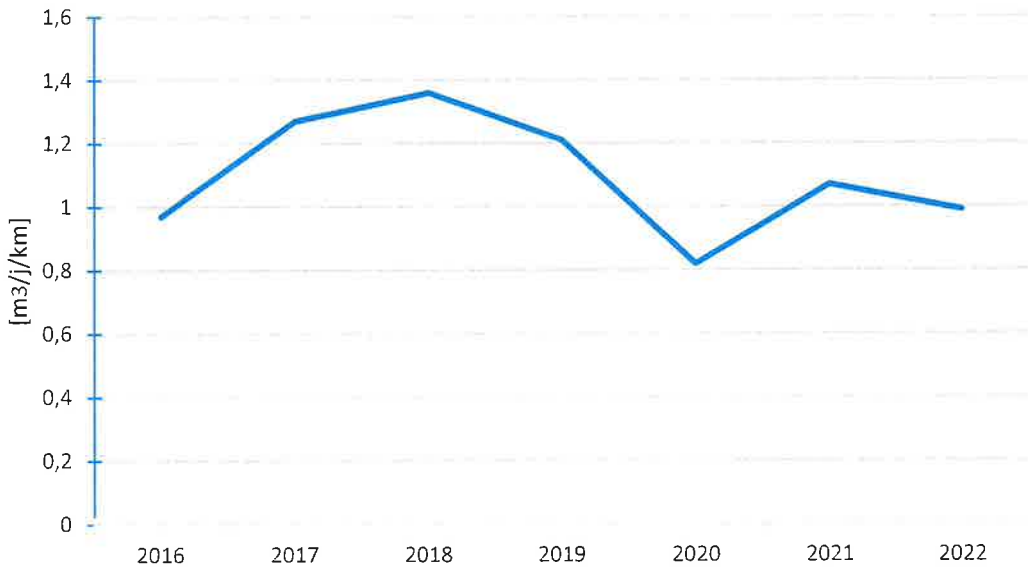

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0.37	NC	1.435	6.355	0.478	5.351	8.047
Taux moyen de renouvellement Des réseaux d'eau potable	0.09%	NC	0.36%	1.59%	0.12%	1.33 %	1.99 %

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées (travaux réceptionnés au cours de l'année 2022).

TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2.15	1.61	0.80	3.99	3.18	5.53	2.11

Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000 soit 8 interventions sur le réseau non programmées.

DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La Compagnie générale des Eaux - Véolia s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant dans un délai de **un jour ouvré** pour toute demande réalisée avant 12 heures pour les branchements existants et conformes aux dispositions règlementaires et contractuelles, et dans un délai de trois semaines après obtention des autorisations administratives pour les branchements neufs ou de branchements existants à mettre en conformité.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de respect du délai	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.
Au titre de l'exercice 2022, le détail de calcul est le suivant K/(Rr-Dr) soit 670 671.10€ / (1 057 127.57€ - 599 540.54€)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Durée d'extinction de la dette	-	2,33	1.66	1.97	1.61	2.18	1.47

TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de

réalisation de branchements et de travaux divers. Le montant des impayés relatif aux factures émises en 2021, s'établit à 5 465.18 € sur une somme totale facturée de 855 122.45 €, soit un taux d'impayés de **0.64 %.**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'impayés	0.68%	0.88%	1.02%	1.64%	1.10%	2.96%	0.64%

** le Syndicat n'appliquait pas le régime des provisions pour créances* douteuses

EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES :

OUI

TAUX DE RECLAMATIONS :

0.53 u / 1000 abonnés

Principaux motifs de contact	Réclamations
Gestion du contrat client	Néant
Facturation	Néant
Règlement / Encaissement	Néant
Prestation et travaux	Néant
Information	Néant
Dépose d'index	Néant
Technique eau	Néant

Financement des investissements du service de l'eau potable

TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ENGAGEES
Réhabilitation de l'usine de Muret le Château	90 208.20 €
Renouvellement réseau AEP Grand Mas / Bramarigues	20 006.76 €
Travaux divers hors marchés	4 540.00 €
Reprise Haute pression Vallée du Dourdou	1 984.00 €
Renouv village Combret Nauviale 12330 - LOT10CMC	16 852.93 €
Travaux sur marchés	124 976.51 €
Réhabilitation Mise aux normes Réservoirs	16 793.14 €
Renouvellement resau rue Bary Marcillac	560.00 €
Renouvellement réseau Bourg Commune de Pruines	247 100.02 €

MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SUBVENTION/PARTICIPATION...
Dotations / Participations	- €

BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	1	1
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1	1
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	-	-

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	746 559.79 €	670 671.10 €
Remboursements au cours de l'exercice	90 046.36 €	90 046.36 €
dont en intérêts	15 631.00 €	14 157.67 €
dont en capital	74 415.36 €	75 888.69 €

MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2021	2022
Montant des dotations aux amortissements	340 688.68 €	332 714.46

MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2021	2022
Montant des dotations aux provisions	34 046.38 €	34 720.54 €

PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE ET EN COURS EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE – MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX

DESCRIPTIF DES PROJETS A L'ETUDE	MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION
10 CM et 11 CM – Travaux réseau	909 000.00 € HT
12 CM – UTEP Muret le Château	90 000.00 € HT
16CM - 7ème LOT CMC AEP : REHABILITATION ET MODERNISATION DES RESERVOIRS ET OUVRAGES	794 000.00 € HT
17CM - 8ème LOT CMC AEP : REPRISE DE LA CONDUITE HAUTE PRESSION - VALLEE DU DOURDOU	632 000.00 € HT
19CM – 9ème Lot AEP : SECTORISATION COMP CMC ET COMPTEURS COMMUNICANTS	152 500,00 € HT
18CM - 10ème LOT CMC AEP : RENOUVELLEMENT DU RESEAU AEP DANS LE VILLAGE DE COMBRET - COMMUNE DU NAUVIALE (12330)	283 000,00 € HT
20CM - 11ème LOT CMC AEP : RENOUVELLEMENT DU RESEAU AEP – RUE DU BARRY - COMMUNE DE MARCILLAC VALLON – GROUPEMENT DE COMMANDE	96 000,00 € HT
21CM -12ème LOT AEP CMC – RENOUVELLEMENT CANALISATION D'EAU POTABLE DANS LE VILLAGE DE PRUINES – COMMUNE DE PRUINES (12320	292 000,00 € HT
22CM -15ème LOT AEP CMC – ALIMENTATION DES ECARTS NON DESSERVIS PAR UN RESEAU AEP – COMMUNE DE SENERGUES (12320)	405 000,00 € HT

▪ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE

AU TITRE DE L'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE EN APPLICATION DE l'ARTICLE L.115-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ; nombre de demandes recues

⇨ **Des demandes d'effacement ou d'extinction de créances** ont été acceptés pour un montant total de 628.59 € H.T. (2 dossiers de décisions prises par le juge d'exécution).
Il est à noter que ces créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la Collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

⇨ **Des admissions en non-valeur** ont été acceptés pour un montant total de 3 474.85 € H.T. (38 dossiers)
Les sommes dont il s'agit n'ont pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées.

DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1- DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BENEFICIAIRE	MONTANT EN EUROS
-	-

R.P.Q.S. 2022

PARTIE 3

Territoire

« RIVE GAUCHE DU DOURDOU »

SMAEP

Montbazens-Rignac

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

SMAEP de MONTBAZENS RIGNAC

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
  - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
  - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 3
  - RESSOURCES EN EAU 4
  - NOMBRE D'ABONNEMENTS 5
  - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS 5
  - LONGUEUR DU RESEAU 6
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 7**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 7
  - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 7
  - LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE 8
  - EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2018 9
  - LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT 11
  - RECETTES D'EXPLOITATION 13
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE 14**
  - QUALITE DE L'EAU 14
  - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 14
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 15
  - PERFORMANCE DU RESEAU 16
  - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX 18
  - TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES 18
  - DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES 18
  - DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE 18
  - TAUX D'IMPAYES 19
  - EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES : 19
  - TAUX DE RECLAMATIONS : 19
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE 20**
  - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 20
  - MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE 20
  - BRANCHEMENTS EN PLOMB 20
  - ETAT DE LA DETTE 20
  - MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU 21
  - MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES 21
  - PRESENTATION DES PROJETS AL'ETUDE 21
- **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU 22**
  - MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITES 22
  - DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1- DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES 22

Rapport annuel
EXERCICE
2022

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

L'établissement CONQUES RIVE GAUCHE DU DOURDOU couvre en AEP une partie de la Commune de CONQUES EN ROUERGUE (anciennes Communes de SAINT CYPRIEN SUR DOURDOU, CONQUES, GRAND VABRE et NOAILHAC).

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

1 010 habitants

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service public de l'eau potable est géré en régie depuis le 1er janvier 2019.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La collectivité prend en charge l'ensemble des dépenses d'exploitation et d'investissement liées à la gestion du service public de l'eau potable :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, contrôle de la qualité de l'eau distribuée, garantie de continuité du service (service d'astreinte), réparation des fuites, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances usagers
Mise en service	des branchements
Renouvellement	des branchements, des canalisations, des clôtures, des captages, du génie civil, des compteurs et équipements défectueux, des équipements électromécaniques et de la robinetterie
Investissement et entretien	du génie civil et de l'ensemble des ouvrages

RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Prélèvement 2021 [m³]	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2022 [%]	Variation 2021/2022
FLAGNAC – Captage pompage Lacombe	-	-	-	-
Total des prélèvements [m³]	-	-	-	-

- Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2021 [m³]	Importé en 2022 [m³]	Variation 2021/2022
SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC	10 440	11 569	+10.81%
DECAZEVILLE COMMUNAUTE	171 166	191 545	+11.91 %

- *Volumes produits*

Ouvrage	Production 2021 [m³]	Production 2022 [m³]	Variation 2021/2022
FLAGNAC – Captage pompage Lacombe	-	-	-

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2021	2022	Variation
Ressources propres	-	-	-
Importations	181 606	203 114	+11.84 %
Total général	181 606	203 114	+11.84 %

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

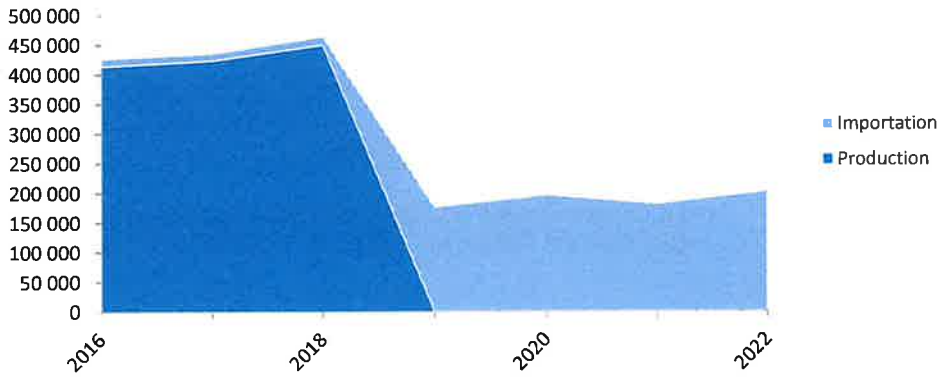

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques			
Grand-Vabre	**133**	135	+1.50%
Noailhac	101	101	-
St Cyprien	228	232	+1.75%
Nombre total d'abonnements	**462**	**468**	**+1.30%**

- *Evolution du nombre total d'abonnements*

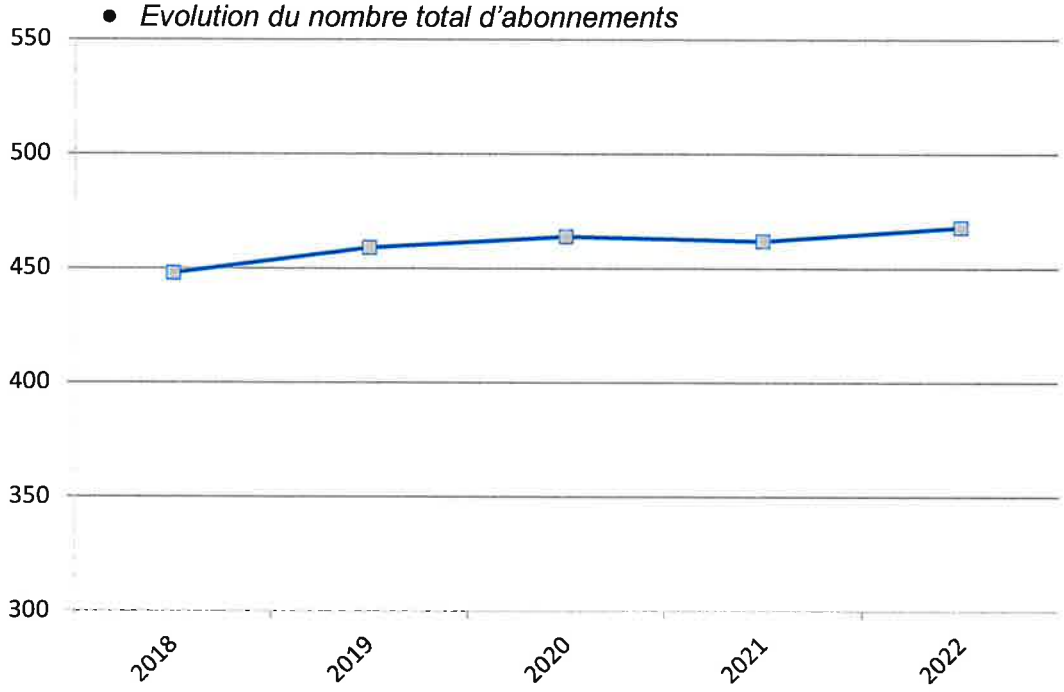

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2021	2022	Variation
Volume produit	-	-	-
Volume importé	181 606	203 114	+11.84 %
Volume exporté	- 98 675	-109 306	+10.77 %
Volume mis en distribution	82 931	93 808	+13.12 %
Volume total vendu aux abonnés	60 038	65 033	+8.32 %

La consommation moyenne par abonnement est de : 139 m³ en 2022.
Elle était de 129 m³ en 2021 soit +7.75% sur un an.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2021 [m³]	Exporté en 2022 [m³]
SIAEP de MURET LE CHATEAU SIAEP ST SANTIN MONTMURAT	-	-
SIAEP DE LA REGION D'AUBIN	-	-
CONQUES MURET LE CHATEAU - Pouget	3 878	4 904
DECAZEVILLE COMMUNAUTE	94 797	104 402
Volume total exporté	**98 675**	**109 306**

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*

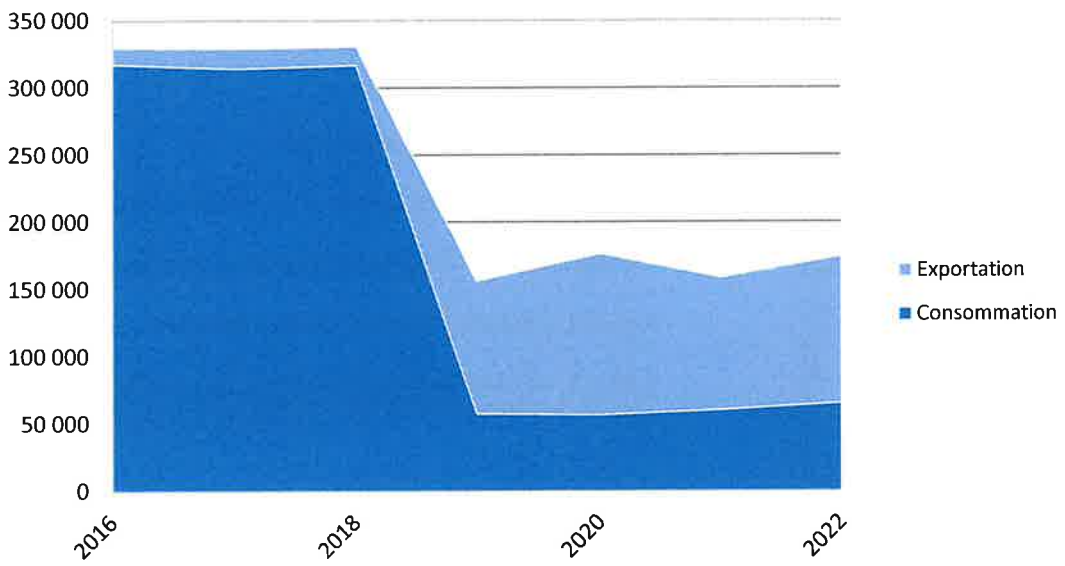

LONGUEUR DU RESEAU

	2021	2022	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	74.26	83.39	+12.29

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement

- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Lorsque le compteur n'a pu être relevé, les facturations sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle ne varie plus selon les communes du service.

	1er janvier 2022	1er janvier 2023
Rive Gauche du Dourdou	0,33	0.33

LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE

pour l'ensemble des Communes adhérentes à l'établissement RIVE GAUCHE DU DOURDOU

- *Evolution du tarif de l'eau*

Abonnement domestique

	2022	2023
Part Fixe Surtaxe	**93,95 €**	**93,95 €**
Part Variable Surtaxe	**1,5805 €**	**1,5805 €**
120 m³	***283,61 €***	***283,61 €***

Abonnement secondaire

	2022	2023
Part Fixe Surtaxe	**86,00 €**	**86,00 €**
Part Variable Surtaxe	**1,5805 €**	**1,5805 €**

Abonnement professionnel

	2022	2023
Part Fixe Surtaxe	**165,00 €**	**165,00 €**
Part Variable Surtaxe	**1,2528 €**	**1,2528 €**

A ces prix, s'ajoutent :

	1er janvier 2022	1er janvier 2023
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)	0.08	0.08
TVA	5.5%	5.5%

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Collectivité	**283.61**	283.61	-
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	**9.60**	9.60	-
TVA	**16.13**	16.13	-
Total [€ TTC]	**309.34**	**309.34**	**-**

Répartition au 1er janvier 2023

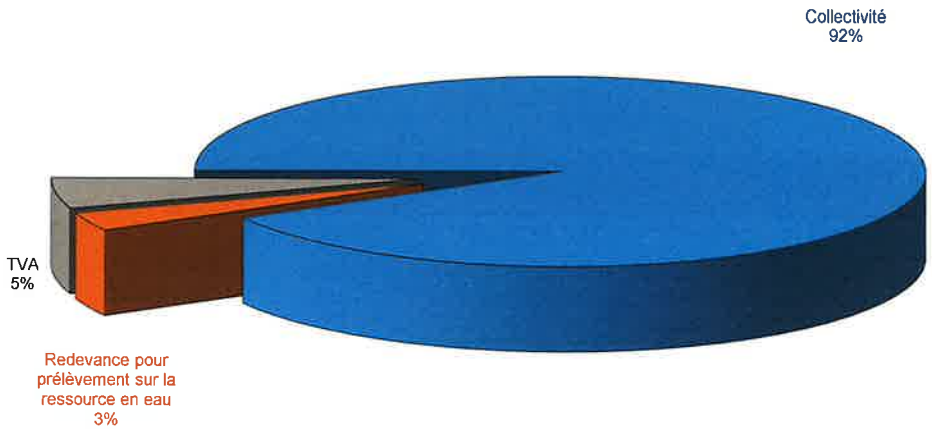

EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2018

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2017	144.87	130.78	15.65	291.30
2018	152.77	130.78	8.40	291.95
2019	-	283.61	9.60	293.21
2020	-	283.61	9.60	293.21
2021	-	283.61	9.60	293.21
2022	-	283.61	9.60	293.21
2023		283.61	9.60	293.21

Evolution des composantes du tarif

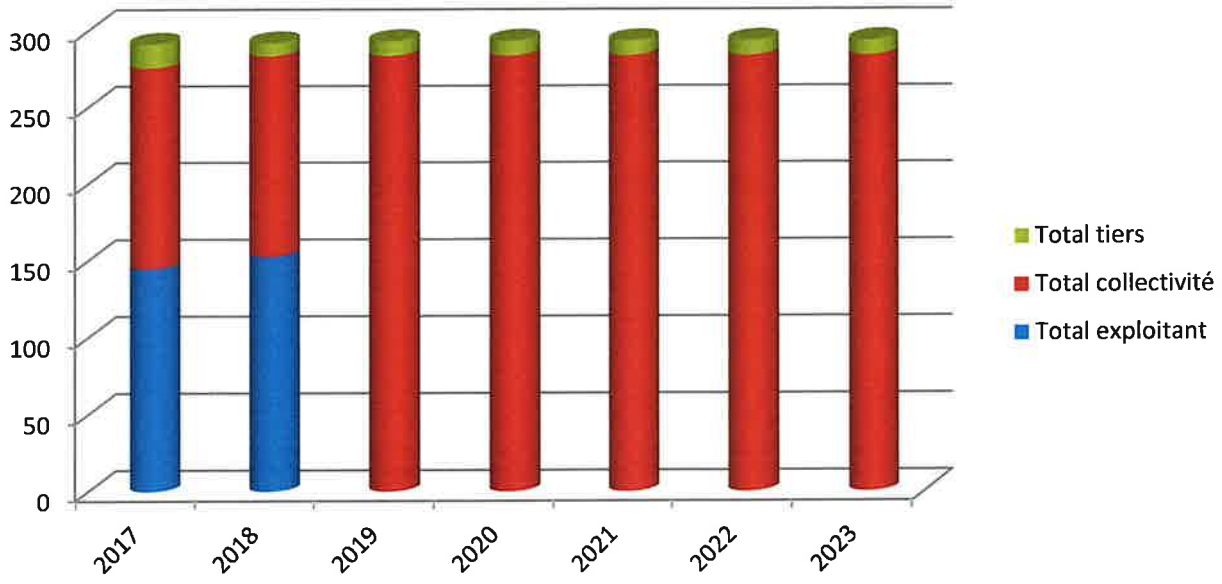

LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT

Pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de Montbazens-Rignac « Etablissement RIVE GAUCHE DU DOURDOU »

- *Evolution du tarif de l'eau*

Abonnement domestique

	2022	2023
Part Fixe Surtaxe	**93,95 €**	**93,95 €**
Part Variable Surtaxe	**1,5805 €**	**1,5805 €**
120 m³	***283,61 €***	***283,61 €***

Abonnement secondaire

	2022	2023
Part Fixe Surtaxe	**86.00 €**	**86,00 €**
Part Variable Surtaxe	**1,5805 €**	**1,5805 €**

Abonnement professionnel

	2022	2023
Part Fixe Surtaxe	**165,00 €**	**165,00 €**
Part Variable Surtaxe	**1,2528 €**	**1,2528 €**

A ces prix, s'ajoutent :

	1er janvier 2022	1er janvier 2023
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)	0.08	0.08
Redevance pour pollution domestique (€/m3)	0.33	0.33
TVA	5.5%	5.5%

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Collectivité	**283.61**	283.61	-
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	**9.60**	9.60	-
Redevance pour pollution domestique	**39.60**	39.60	-
TVA	**18.30**	18.30	-
Total [€ TTC]	**351.11**	**351.11**	-

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : ***2,93 €/m³***

Répartition au 1er janvier 2023

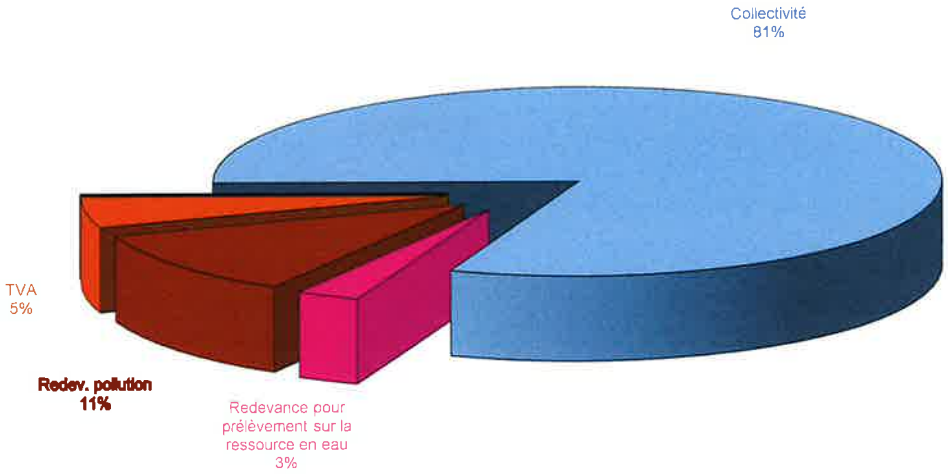

RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2021	2022
Recettes de vente d'eau	133 732.81 €	143 388.13
Autres recettes		
Autres recettes	24 568.72 €	18 118.58
Total des recettes	158 301.53 €	161 506.71

Les annuités payées en 2022 sont de - € dont :
- € de remboursement en capital,
- € d'intérêts.

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la D.D.C.S.P.P. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité microbiologique	15	0	100 %	
Conformité physico-chimique	15	0	100 %	

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

FLAGNAC – Captage pompage Lacombe – DECAZEVILLE COMMUNAUTE

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés...)
➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
100 %

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	nombre de points	points obtenus
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15	15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	10
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	30	25
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	5
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	5
TOTAL	**120**	**100**

PERFORMANCE DU RESEAU

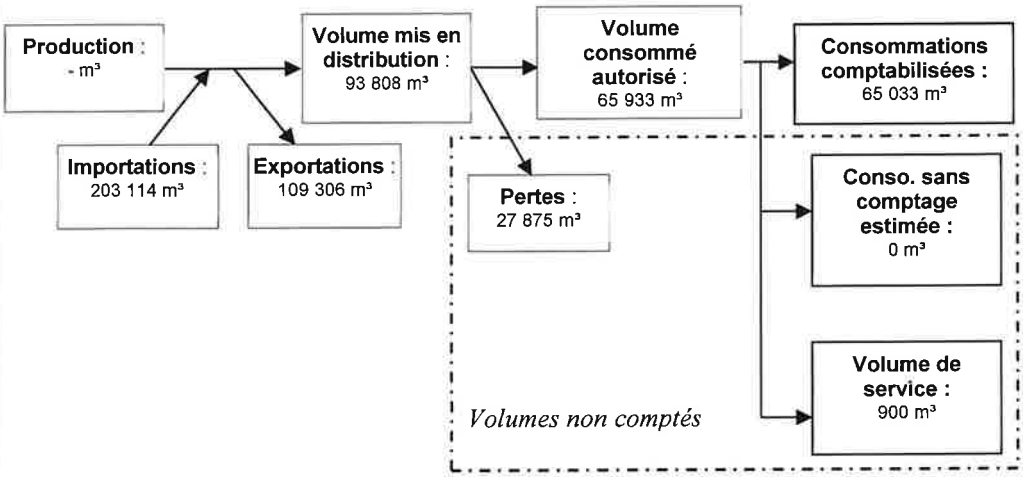

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,) sont évalués à 900 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution =**
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	79.40	79.67	75.45	88.53	89.99	87.89	86.28

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés =**
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0.95	1,04	1.30	0.78	0.76	0.84	0.95

- **indice linéaire de pertes en réseau =**
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0.87	0.87	1.12	0.75	0.73	0.81	0.92

Evolution du rendement du réseau de distribution

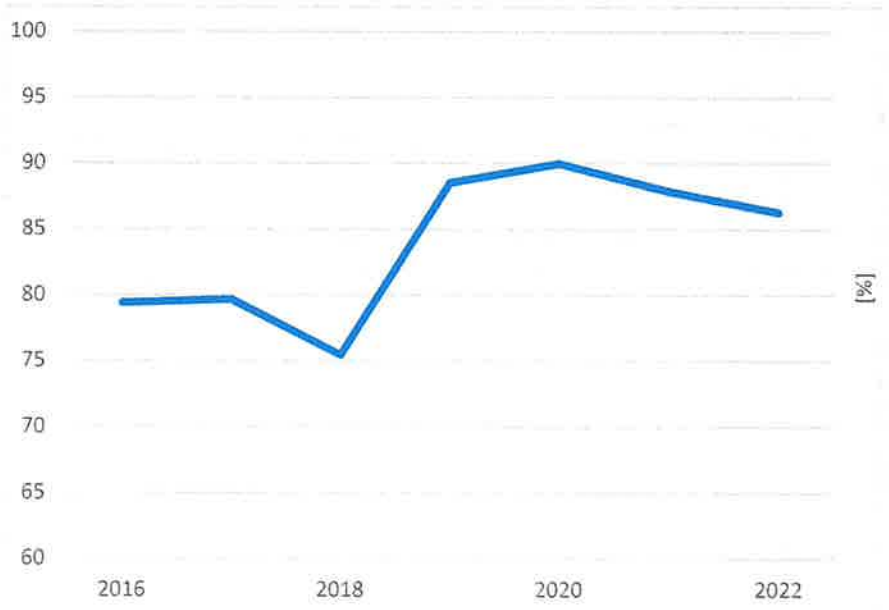

Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau

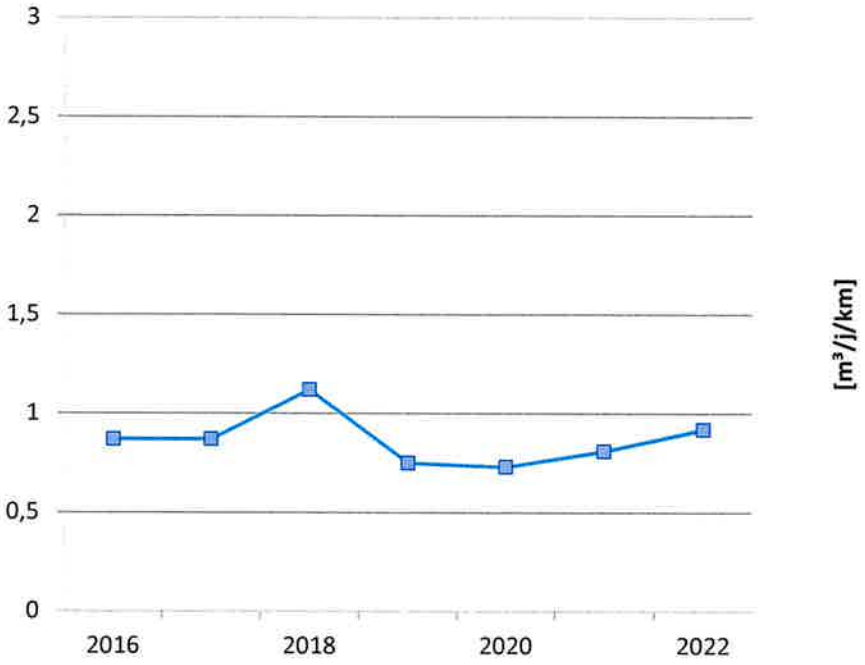

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées (travaux réceptionnés au cours de l'année 2022).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	-	NC	0.446	0.681	0.839	0.654	0.157
Taux moyen de renouvellement Des réseaux d'eau potable	-	NC	0.16%	0.92%	1.13%	0.88 %	0.19 %

TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	-	8.19	11.96	19.61	30.17	15.15	12.82

Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000 soit 6 interventions sur le réseau non programmées.

DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

Le SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC s'engage sur un délai maximal pour l'ouverture d'un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou la remise en service d'un branchement existant dans un délai de 48 heures (jours ouvrés) pour toute demande réalisée avant 12 heures pour les branchements existants et conformes aux dispositions règlementaires et contractuelles, et dans un délai de trois semaines après obtention des autorisations administratives pour les branchements neufs ou de branchements existants à mettre en conformité.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de respect du délai	- %	98%	89.29%	100%	100%	100%	100%

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Néant

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Durée d'extinction de la dette	-	-	-	-	-	-	-

TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. Le montant des impayés relatif aux factures émises en 2022, s'établit à 4 555.63 € HT sur une somme totale facturée de 174 033.91 € HT, soit un taux d'impayés de 2.62 %

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'impayés	-%	1.90%	NC	1.39%	2.42%	4.80 %	2.62 %

EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES :

OUI

TAUX DE RECLAMATIONS :

Principaux motifs de contact	Réclamations
Gestion du contrat client	Néant
Facturation	Néant
Règlement / Encaissement	Néant
Prestation et travaux	Néant
Information	Néant
Dépose d'index	Néant
Technique eau	Néant

Financement des investissements du service de l'eau potable

TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ENGAGEES
Travaux divers sur marché (sectorisation, BdC)	1 726.61 €
Travaux divers	107.60 €

MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SUBVENTION/PARTICIPATION...
Dotations / Participations	-

BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	-	-
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	-	-
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	-	-

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

Néant

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	- €	- €
Remboursements au cours de l'exercice	- €	- €
dont en intérêts	- €	- €
dont en capital	- €	- €

MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2021	2022
Montant des dotations aux amortissements	33 783.96 €	33 952.96 €

MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2021	2022
Montant des dotations aux provisions	1 666.13 €	4 605.83 €

PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE ET EN COURS EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE – MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX

DESCRIPTIF DES PROJETS A L'ETUDE	MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION
10 CRG – Travaux de renouvellement de réseau AEP	247 900.00 € HT
11 CRG – Travaux divers sur réseau	51 000.00 € HT

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE AU TITRE DE L'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.115-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ; NOMBRE DE DEMANDES RECUES

Néant

DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1- DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BENEFICIAIRE	MONTANT EN EUROS
-	-

R.P.Q.S. 2022

PARTIE 4

Territoire

« Commune de CUZAC »

SMAEP

Montbazens-Rignac

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

SMAEP de MONTBAZENS RIGNAC

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
  - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
  - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 3
  - RESSOURCES EN EAU 4
  - NOMBRE D'ABONNEMENTS 5
  - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS 5
  - LONGUEUR DU RESEAU 6
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 7**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 7
  - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 7
  - LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT - TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE 8
  - EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2018 9
  - LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT 10
  - RECETTES D'EXPLOITATION 11
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE 12**
  - QUALITE DE L'EAU 12
  - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 12
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 13
  - PERFORMANCE DU RESEAU 14
  - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX 15
  - TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES 15
  - DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES 15
  - DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE 15
  - TAUX D'IMPAYES 16
  - EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES 16
  - TAUX DE RECLAMATIONS 16
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE 17**
  - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 17
  - MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE 17
  - BRANCHEMENTS EN PLOMB 17
  - ETAT DE LA DETTE 17
  - MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU 178
  - MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES 178
  - PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE 178
- **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE 19**
  - MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE 19
  - DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1 DU CGCT 19

Rapport annuel
EXERCICE
2022

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le S.M.A.E.P. de MONTBAZENS RIGNAC assure et exerce la compétence en eau potable sur l'intégralité du territoire de la Commune de CUZAC

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

241 habitants

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service public de l'eau potable est géré en régie. Un contrat de prestation de service portant sur la gestion et l'exploitation du service public de l'eau potable, a été conclu le 9/05/2019 avec la Société SAUR pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la Société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, contrôle de la qualité de l'eau distribuée, garantie de continuité du service (service d'astreinte), réparation des fuites
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des équipements défectueux (hors fourniture des compteurs à la charge de la collectivité), des équipements électromécaniques et de la robinetterie
Prestations particulières	-

La collectivité prend en charge :

Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances usagers
Gestion du service	relève des compteurs, mise en service des branchements
Entretien	du génie civil des ouvrages
Renouvellement	des compteurs et des branchements, des canalisations, des clôtures, des captages, du génie civil

RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Prélèvement 2021 [m³]	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2022 [%]	Variation 2021/2022
CUZAC - Les Crozes – Puits La Poulou	17 612	16 455	100%	- 6.57%
Total des prélèvements [m³]	17 612	16 455	100%	- 6.57%

- Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2021 [m³]	Importé en 2022 [m³]	Variation 2021/2022
SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC – PMR	168 m3	136 m3	-19.05%

- *Volumes produits*

Ouvrage	Production 2021 [m³]	Production 2022 [m³]	Variation 2021/2022
CUZAC - Les Crozes – Puits La Poulou	17 593	16 455	-6.47%

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2021	2022	Variation
Ressources propres	17 593	16 455	-6.47%
Importations	168	136	-19.05%
Total général	17 761	16 591	-6.59%

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

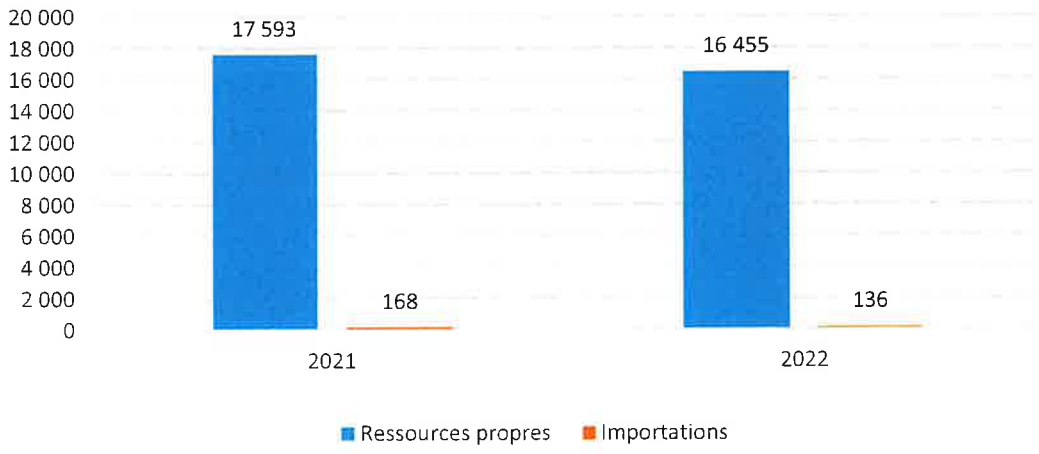

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements	143	145	+1.40%

- *Evolution du nombre total d'abonnements*

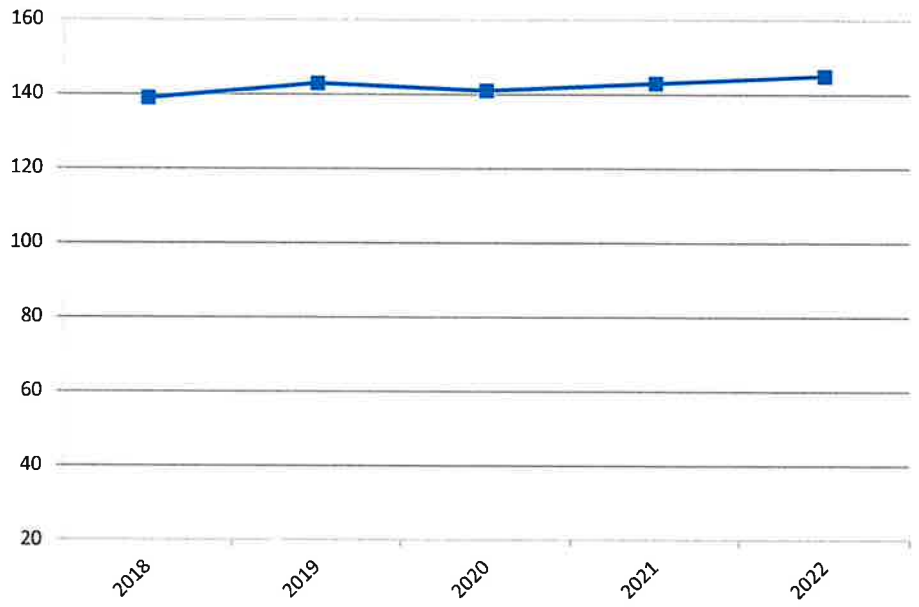

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2021	2022	Variation
Volume produit	17 593	16 455	-6.47%
Volume importé	168	136	-19.05%
Volume exporté	-	-	-
Volume mis en distribution	17 761	16 591	-6.59%
Volume total vendu aux abonnés	13 609	11 360	-16.53%

La consommation moyenne par abonnement est de : 78 m³ en 2022.
Elle était de 95 m³ en 2021 soit -17.90 % sur un an.

- *Détail des exportations d'eau*

Néant

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*

Néant

LONGUEUR DU RESEAU

	2021	2022	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	5,850	5,850	-

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement

- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Lorsque le compteur n'a pu être relevé, les facturations sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle ne varie plus selon les communes du service.

	1er janvier 2022	1er janvier 2023
CUZAC	0,33	0.33

TARIF HORS REDEVANCE

LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT Tarif hors redevance de pollution domestique – Commune de CUZAC

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement	59.36	61.15	+3.02%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	Part variable	0,9950	1.0995	+10.5%
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,065	0.065	-
	TVA	5,5%	5.5%	-

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Collectivité	178.76	193.09	+8.02%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,80	7.80	-
TVA	10,26	11.05	+7.70%
Total [€ TTC]	**196,82**	**211.94**	**+7.68%**

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : ***1,77 €/m³***

Répartition au 1er janvier 2023

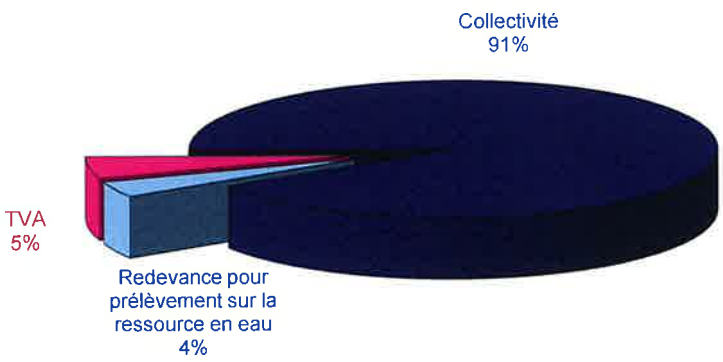

EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2018

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2018	136,49	7,80	144,29
2019	145,09	7,80	152,89
2020	155,01	7,80	162,81
2021	166,68	7,80	174,48
2022	178.76	7.80	186.56
2023	193.09	7.80	200.89

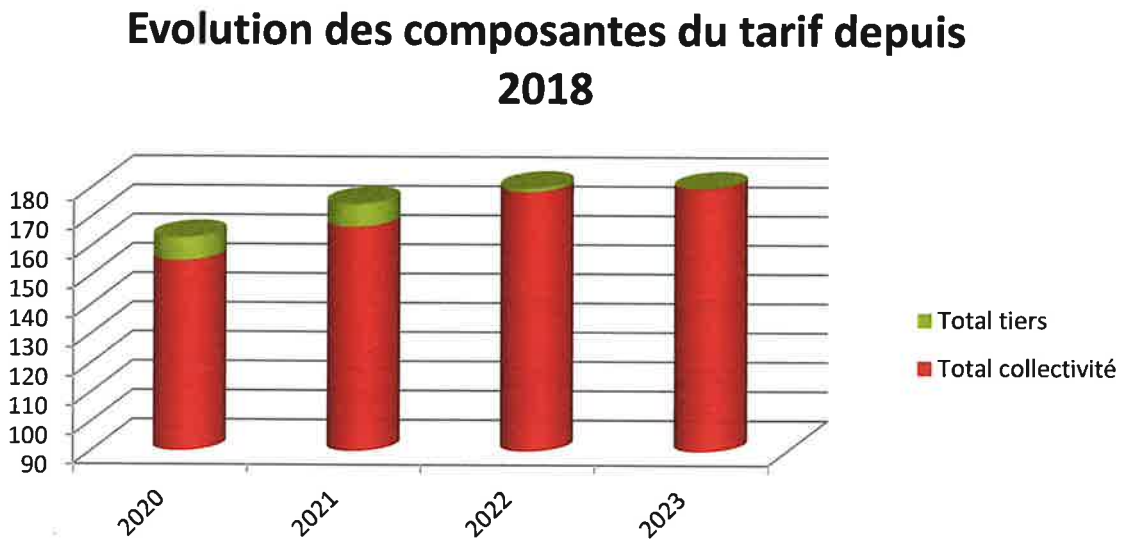

LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT

Commune de CUZAC

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement	59,36	61.15	+3.02%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	Part variable	0,9950	1.0995	+10.50%
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,065	0.065	-
	Redevance de pollution domestique	0.33	0.33	-
	TVA	5,5%	5.5	-

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Collectivité	178,76	193.09	+8.02%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,80	7.80	-
Redevance de pollution domestique	39,60	39.60	-
TVA	12,44	13.23	+6.35%
Total [€ TTC]	**238,60**	**253.72**	**+6.34%**

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : ***2.11 €/m³***

Répartition au 1er janvier 2023

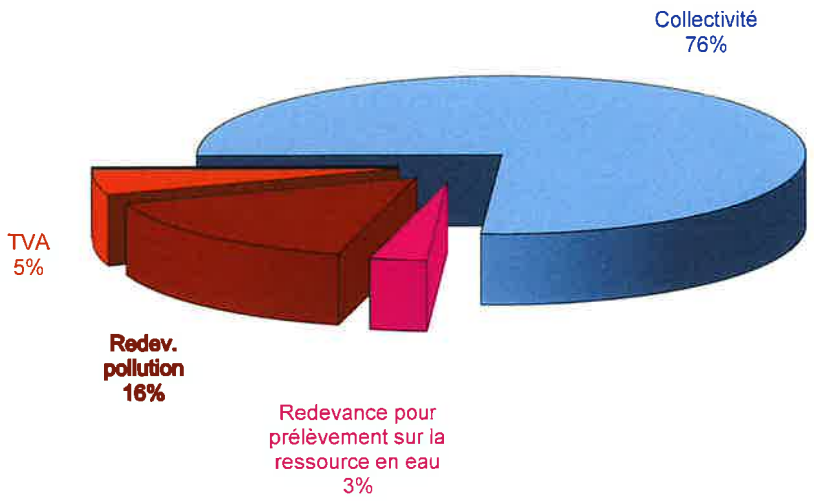

RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2021	2022
Recettes de vente d'eau		
Recettes vente d'eau domestiques	20 525.89 €	19 976.72 €
dont abonnements	8 241.52 €	8 763.50 €
Total recettes de vente d'eau	20 525.89 €	19 976.72 €
Autres recettes		
Autres recettes	2 379.83 €	603.58 €
Total des recettes	22 905.72 €	20 580.30 €

Les annuités payées en 2022 sont de - € dont :
- € de remboursement en capital,
- € d'intérêts.

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la D.D.C.S.P.P. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité microbiologique	7	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	7	0	100 %	-

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Puits Communal - CUZAC

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
➔	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés...)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
40 %

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	nombre de points	points obtenus
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15	15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	15
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	30	30
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	10
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	0
TOTAL	**120**	**105**

PERFORMANCE DU RESEAU

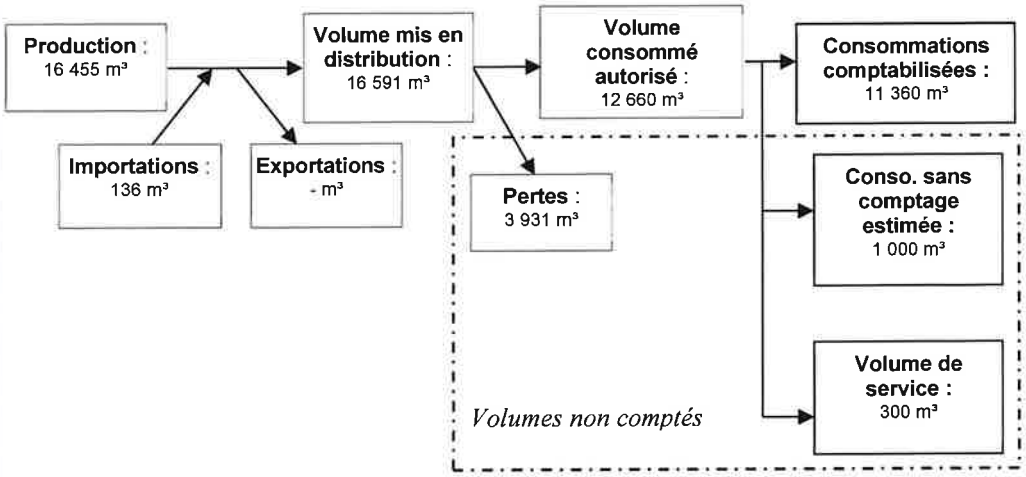

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,) sont évalués par le Maître d'ouvrage à 300 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution =**
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	-	84.72	77.61	80,99	78.31	76.31

- **indice des volumes non comptés =**
((estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements) /365

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	-	1.14	1.73	1,41	1.94	2.45

- **indice linéaire de pertes en réseau =**
(pertes / longueur du réseau hors branchements) / 365

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	-	0.99	1.59	1,27	1.80	1.84

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	-	0	0.113	0.225	0.200	-
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	-	0 %	1.94%	3.87%	3.41%	-

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées (travaux réceptionnés au cours de l'année 2022).

TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	-	28.77	34.97	7.09	-	-

Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000 soit 0 intervention sur le réseau non programmée.

DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La SAUR s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant dans un délai de **deux jours ouvrés** pour les branchements existants et conformes aux dispositions règlementaires et contractuelles.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de respect du délai (%)	-	100	100	100	100	100

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.
Au titre de l'exercice 2022, le détail de calcul est le suivant K/(Rr-Dr)

	2018	2019	2020	2021	2022
Durée d'extinction de la dette	-	-	-	-	-

TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. Le montant des impayés relatif aux factures émises en 2022, s'établit à 1 578.86 € HT sur une somme totale facturée de 24 464.98 €, soit un taux d'impayés de **6.45 %.**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'impayés	-	7.86 %	7.81%	3.16 %	4.05 %	6.45 %

Le Syndicat applique le régime des provisions pour créances.

EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES :

OUI

TAUX DE RECLAMATIONS :

Principaux motifs de contact	Réclamations
Gestion du contrat client	Néant
Facturation	Néant
Règlement / Encaissement	Néant
Prestation et travaux	Néant
Information	Néant
Dépose d'index	Néant
Technique eau	Néant

Financement des investissements du service de l'eau potable

TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ENGAGEES
Mise en conformité captage Cuzac - PPI PPR PPE	8 330.00 €

MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SUBVENTION/PARTICIPATION...
Dotations / Participations	36 000.00 €

BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	-	-
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	-	-
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	-	-

ETAT DE LA DETTE

Néant

MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2021	2022
Montant des dotations aux amortissements	-	-

MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2021	2022
Montant des dotations aux provisions	- €	-

PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE ET EN COURS EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE – MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX

DESCRIPTIF DES PROJETS A L'ETUDE	MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION
Mise en conformité – captage Cuzac – PPI PPR PPE	40 848.79 € HT
UDI de CUZAC – Etudes et travaux -Interconnexion	607 151.21 € HT
TOTAL	**648 000.00 € HT**

▪ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE AU TITRE DE L'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.115-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ; NOMBRE DE DEMANDES RECUES

⇨ **0 dossiers de demande d'effacement ou d'extinction de créances** ont été acceptés, soit un total de - € H.T. (- dossiers de décisions prises par le juge d'exécution et - dossiers de procédures collectives).
Il est à noter que ces créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la Collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

⇨ **0 dossiers d'admission en non-valeur** ont été acceptés pour un montant total de -€ H.T.
Les sommes dont il s'agit n'ont pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées.

■ DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1- DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BENEFICIAIRE	MONTANT EN EUROS
-	-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : **www.services.eaufrance.fr**

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1er janvier 2021, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,46 euros TTC/m³ dont 2,14€/m³ pour l'eau potable et 2,32 €/m³ pour l'assainissement collectif.
Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 535 euros par an et une mensualité de 45 euros en moyenne. (Données SISPEA 2020)

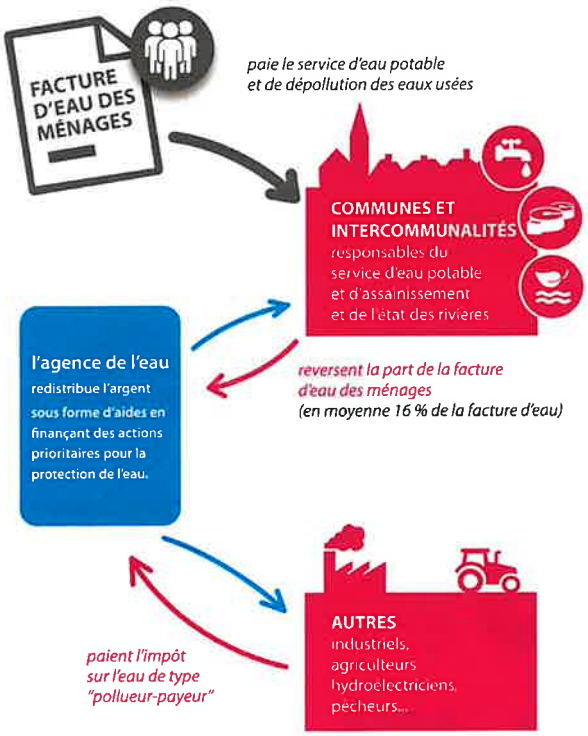

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art 31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions :** https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 325 millions d'euros dont 258 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

0,05 €
de redevance de pollution
payé par les éleveurs concernés

2,37 €
de redevance de pollution
payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

67,2 €
de redevance de pollution domestique
payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)

10,35 €
de redevance de pollutions diffuses
payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2022

1,75 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique
payé par les pêcheurs et les chasseurs

1,76 €
de redevance de prélèvement
payés par les irrigants

4,21 €
de redevance de prélèvement
payés par les activités économiques

12,31 €
de redevance de prélèvement
payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

6,90 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau

11 €
pour l'animation des politiques de l'eau *(études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)*

29,70 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales

17,30 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022

7,10 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable

8,80 €
aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau

0,90 €
pour la coopération décentralisée

18,30 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques *(en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).*

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...

11 MILLIONS DE M³ D'EAU ÉCONOMISÉE OU SUBSTITUÉE AU TRAVERS DES PROJETS AIDÉS

NOMBRE DE SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT AIDÉS (SYSTÈMES ET RÉSEAUX) **66**

NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES BÉNÉFICIANT D'UNE DÉMARCHE DE PLAN D'ACTIONS TERRITORIAL (PAT) MIS EN OEUVRE **66**

NOMBRE DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX **849**

NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS **882**

NOMBRE DE PROJETS DE TERRITOIRES OU DE DÉMARCHE CONCERTÉE POUR L'EAU **15**

NOMBRE D'HÉCTARES DE SURFACES DÉSIMPERMÉABILISÉES EN ZONES URBAINES EXISTANTES **15**

KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉES PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES **231**

* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6700 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 216,7 millions d'euros d'aides.

65 % de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 62 millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 10 mars 2022, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,
30 % vivent en habitats épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
Siège
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne et rivières d'Occitanie
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr

Conception et réalisation : AELB DIC - Adaptation AEAG Mai 2021

© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Istockphoto & Jean-Louis Aubert

Retrouvez toutes les ressources sur le site
https://www.lesagencesdeleau.fr/
comprendre-apprendre-agir-pour-leau

→ bit.ly/Podcasts-Eau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LES AGENCES DE L'EAU